

Procès Ghomeshi
Fais-moi mal,
Johnny. Une
chronique de
Francine Pelletier

Page A 9



Les mariés d'Auschwitz Une histoire
d'amour sur fond d'horreur Page B 10

Immigration
Weil répugne à
abaisser l'exigence
du français pour
plaire au patronat

Page A 3

www.ledavoir.com

LE DEVOIR

VOL. CVII N° 27

LE DEVOIR, LE MERCREDI 10 FÉVRIER 2016

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$



Le sénateur démocrate du Vermont, Bernie Sanders, promet une révolution politique.

JEWEL SAMAD AGENCE FRANCE-PRESSE

PRIMAIRES DANS LE NEW HAMPSHIRE

Victoires clés de Sanders et Trump

MARIE-MICHÈLE SIOUI

Sans surprise, les résidents du New Hampshire ont choisi mardi les candidats les plus éloignés des bases traditionnelles des grands partis américains. Ils ont chamboulé l'ordre établi, mais donné raison aux sondages en accordant la victoire au démocrate Bernie Sanders et au républicain Donald Trump.

Chez les démocrates, le sénateur septuagénaire du Vermont devançait sa rivale, Hillary Clinton, par près de 20% au moment d'écrire ces lignes. Du côté républicain, Donald Trump récoltait environ le tiers des votes, loin devant John Kasich et Ted Cruz, qui récoltaient plus ou moins 15% et 12% des votes, respectivement.

Pour Charles-Philippe David, président de l'Observatoire sur les États-Unis de la Chaire

Raoul-Dandurand, les vraies surprises portaient les noms de Marco Rubio et de Jeb Bush. « *Vraiment, Jeb Bush sort de nulle part!* » a-t-il lancé à propos de celui qui s'était faufilé en troisième place au moment de l'entrevue. En fin de soirée, il avait glissé en quatrième place. À l'inverse, Marco Rubio, dans le trio de tête après

VOIR PAGE A 10 : PRIMAIRES

RIVIÈRE CHAUDIÈRE

Des poissons intoxiqués au pétrole

La catastrophe ferroviaire de Lac-Mégantic a un impact majeur sur le cours d'eau

ALEXANDRE SHIELDS

Le déversement de pétrole survenu dans la Rivière Chaudière lors de la tragédie de Lac-Mégantic a eu des impacts majeurs et inédits sur la faune aquatique. Les scientifiques ont constaté de sérieuses anomalies, dont des déformations et des lésions, chez presque toutes les espèces de poissons. C'est ce qui se dégage de rapports gouvernementaux passés pratiquement inaperçus, mais qui donnent un avant-goût des conséquences qu'aurait une fuite provoquée par la rupture d'un pipeline.

Après le déraillement et l'explosion d'un convoi ferroviaire en plein cœur de Lac-Mégantic, en juillet 2013, le ministère de l'Environnement a estimé que 100 000 litres de pétrole brut se sont déversés dans la rivière Chaudière, qui se jette elle-même dans le Saint-Laurent. Québec a donc mandaté un comité d'experts pour faire le suivi de la contamination du cours d'eau.

Les plus récents résultats de leurs travaux sont déclinés dans une série de rapports rendus publics le vendredi 27 novembre 2015 en après-midi. Fait à noter, la mise en ligne des documents est survenue au moment où l'attention des journalistes en environnement et des groupes écologistes était monopolisée par le sommet de Paris sur le climat, qui s'ouvrait le 30 novembre.

Même si la publication de ces rapports n'a pas fait grand bruit, les conclusions n'en sont pas moins révélatrices des impacts sur la faune aquatique d'un déversement pétrolier d'import-

VOIR PAGE A 10 : PÉTROLE

AUJOURD'HUI



Économie Les banques dans la tourmente. Il faut se préparer à la prochaine crise financière mondiale, prévient C.D. Howe. Page B 1

Actualités Le profilage social des sans-abri persiste à Montréal, selon le RAPSIM. Page A 5



Avis légaux..... A 6
Décès..... B 6
Météo..... A 4
Mots croisés..... A 4
Petites annonces..... B 6
Sudoku..... B 5

LIVRES

Plaidoyer pour un politicien rêveur

Conversation avec l'auteur Yann Martel sur les nourritures spirituelles des politiciens

Au moment de la défaite du gouvernement Harper, l'auteur Yann Martel avait déjà abandonné son rôle d'animateur de club de lecture. L'écrivain, souvenez-vous, avait commencé à envoyer en 2007 à Stephen Harper un livre tous les quinze jours afin d'ouvrir les horizons de l'homme d'État. Martel a tenu le rythme quatre ans durant. Et maintenant, quel sort réserve-t-il à Justin Trudeau ?

CATHERINE LALONDE

Mais pourquoi? Pourquoi serait-il si important d'avoir un leader qui lise? « Parce que nos hommes et femmes politiques doivent avoir non seulement des connaissances pratiques de la gouvernance et de la gérance des choses, mais ils doivent être aussi des rêveurs », a expliqué en entrevue téléphonique au *Devoir* l'auteur de *L'histoire de Pi* (XYZ), qui se démarque ces jours-ci avec son tout nouveau et puissant roman *Les hautes montagnes du Portugal* (XYZ).

« Les deux façons pour moi les plus évidentes de comprendre la

vie, de dépasser notre petite compréhension, notre petite vision, les seules façons de faire grandir notre petite intelligence, c'est de lire ou de voyager. À moins d'avoir eu la chance d'avoir des professeurs fulgurants, qui ouvrent carrément l'esprit, car il y a aussi l'enseignement... Mais sinon, les pays pour moi sont comme des livres; en Inde, en Australie, on trouve des personnages, des décors... On est quelqu'un d'autre, on s'ouvre — surtout si on voyage seul. Comme lorsqu'on lit un grand roman et qu'on devient cette petite puce sur la page qui regarde un univers. »

VOIR PAGE A 10 : MARTEL



L'écrivain Yann Martel

ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

ACTUALITÉS

FUGUES

Un vérificateur nommé par Québec se rendra au Centre jeunesse de Laval

MARIE-MICHÈLE SIOUÏ

Aux prises avec une série de fugues d'adolescentes séjournant au Centre jeunesse de Laval, Québec a dépêché mardi un vérificateur afin qu'il se rende dans l'établissement lavallois et s'assure que toutes les mesures d'encadrement qui y sont en vigueur ont bel et bien été utilisées.

En attendant le dépôt d'un rapport à ce sujet, dans 30 jours, le gouvernement s'est engagé à élaborer un plan d'intervention interministériel qui doit servir à dresser une liste des moyens à mettre en place pour éviter que les jeunes fugueuses des centres jeunesse tombent aux mains de gangs de rue ou de proxénètes qui voudraient les amener à se prostituer.

Le plan d'action sera axé à la fois sur la prévention et la répression, a fait savoir le ministre de la Sécurité publique, Martin Coiteux, en se gardant de fixer une date pour annoncer le contenu de ce projet.

« Si on ne peut pas enrayer complètement le proxénétisme, [on cherchera], à tout le moins, à le réduire de façon importante », a ajouté sa collègue, la ministre Lucie Charlebois.

Liberté de circulation

Quand même, le gouvernement Couillard s'est avancé en remettant en question la liberté de circulation actuellement garantie aux jeunes filles fréquentant les centres jeunesse du Québec.

La loi actuelle interdit aux centres jeunesse d'empêcher les jeunes d'aller et de venir à leur guise. Selon des intervenants consultés par *Le Devoir*, cette « liberté » s'explique par l'importance de mettre l'ac-



« Si on ne peut pas enrayer complètement le proxénétisme, (on cherchera), à tout le moins, à le réduire de façon importante », a dit Lucie Charlebois, qui n'a voulu nommer aucun moyen envisagé.

cent sur la création d'un milieu de vie dans lequel les jeunes se sentent bien entourés. « Il faut comprendre le message que les jeunes veulent faire passer [en fuguant] et trouver quoi faire pour ne pas qu'ils aient le goût de fuir ces lieux-là », a illustré Caroline Dufour, directrice des services aux jeunes chez Dans la rue, un organisme qui vient en aide aux adolescents sans-abri ou en situation précaire.

Une nouvelle disparition

Cinq adolescentes fréquentant le Centre jeunesse de Laval

ont fugué au cours des derniers jours. Quatre des adolescentes ont été retrouvées saines et sauvées, mais Vanessa Ticas, 17 ans, est toujours au large.

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a aussi diffusé, mardi, un avis de disparition concernant Bénédicte Tshibangu, une adolescente de 14 ans qui ne donne plus de nouvelles depuis dimanche. « Elle a de mauvaises fréquentations et n'en est pas à sa première disparition », a fait savoir le service de police, à qui l'on a reproché dans les derniers jours d'avoir l'inten-

tion de réduire le nombre de ressources dédiées à la lutte contre l'exploitation sexuelle. « Il y a autant de policiers qui enquêtent [qu'avant] », a assuré le chef du SPVM, Philippe Picher. « Est-ce qu'on est en train d'analyser des nouvelles manières de faire les choses? La réponse, c'est oui. Est-ce qu'il y a un plan final qui a été autorisé? Non », a-t-il poursuivi, en se gardant d'aborder la nature des modifications à venir.

Avec *La Presse canadienne*
Le Devoir

ANTICOSTI

Des déclarations qui pavent la voie à des recours judiciaires, selon le PQ et la CAQ

Le premier ministre se défend de s'ingérer politiquement dans le processus

MARCO BÉLAIR-CIRINO
Correspondant parlementaire à Québec

Le premier ministre Philippe Couillard s'expose à des poursuites judiciaires pour avoir tiré à coups de « déclarations malheureuses » le projet d'exploitation des hydrocarbures enfouis sur l'île d'Anticosti, sont d'avis le Parti québécois et la Coalition avenir Québec.

« On sent jaillir la poursuite judiciaire », a déclaré le chef péquiste, Pierre Karl Péla-deau, lundi après-midi.

Selon M. Péla-deau, les dirigeants de Pétrolia et de Junex pourront difficilement demeurer les bras croisés quant aux déclarations-chocs faites par M. Couillard au fil des dernières semaines et ainsi se soustraire de leurs « responsabilités » à l'égard de leurs actionnaires, y compris Ressources Québec. « J'ai bien peur, tristement, que ça finisse devant les tribunaux », a-t-il dit.

Le chef du gouvernement a défendu ses sorties médiatiques des dernières semaines contre l'exploration et l'exploitation de pétrole et de gaz de schiste sur l'île du golfe Saint-Laurent. « Si je restais passif devant une telle agression envers un milieu naturel du Québec, on me blâmerait d'être au service de l'industrie pétrolière. Les mêmes personnes ici me diraient: "Comment se fait-il que vous permettiez ça?" » a-t-il lancé lors d'un

impromptu de presse en marge du caucus des élus libéraux.

M. Couillard a cependant écarté la possibilité de rompre le contrat l'obligeant à investir 57 millions de dollars dans les activités d'exploration pétrolière et gazière sur Anticosti avant d'avoir pris connaissance d'une étude hydrogéologique commandée par le ministre de l'Environnement. « C'est clair qu'on va être excessivement attentifs aux résultats des études sur l'eau », a-t-il affirmé.

Les résultats de cette étude détermineront la suite des choses. « Si en cours de route, il y a un problème relié à l'eau, c'est clair qu'on n'ira pas faire de la fracturation », a indiqué le ministre des Ressources naturelles, Pierre Arcand.

De son côté, le ministre de l'Environnement, David Heur-tel, a soutenu à *La Presse canadienne* qu'« il n'y [aura] aucune forme d'ingérence politique dans ce processus ».

M. Couillard a toutefois affirmé que les fonctionnaires « feront ce qu'on leur dira ».

Le chef caquiste, François Legault, a pressé M. Couillard de cesser de « bougonner quand les journalistes lui posent une question sur Anticosti » et de déployer « un plan » pour relancer l'économie québécoise et créer des emplois. « Les Québécois ont le droit d'être plus riches », a-t-il fait valoir.

Le Devoir

Les chauffeurs de taxi promettent un « blocus »

Les manifestations viseront les endroits privilégiés par Uber à Montréal

JEANNE CORRIVEAU

Frustrés que Québec ait refusé de demander à Uber de cesser ses activités en attendant la tenue d'une commission parlementaire sur les dossiers, les chauffeurs de taxi membres du Regroupement des travailleurs autonomes Métallos (RTAM) entendent bloquer la circulation à plusieurs endroits stratégiques ce mercredi à Montréal.

Les chauffeurs se rassembleront à la Place Versailles à 6h30 et à la Place Vertu à 7 h. Le RTAM dévoilera alors les différents endroits où les chauffeurs se rendront par la suite.

Pourraient-ils bloquer l'accès à l'aéroport Montréal-Trudeau? Les hôtels? Les stations de métro? « Tout est envisagé », a affirmé le porte-parole du RTAM, Benoît Jugand. On parle d'un blocus. Les endroits qui vont être visés sont des en-

droits où les transporteurs illégaux opèrent. On va s'assurer qu'il n'y a pas un transporteur illégal qui va transporter de la clientèle à ces endroits-là. Il faut frapper aux endroits où ça fait mal.

Un certain niveau de service sera maintenu, a toutefois assuré M. Jugand : « On ne prendra pas la population en otage. Il n'y aura pas de ponts ou d'hôpitaux bloqués demain [mercredi]. Le trans-

port adapté va être assuré ».

Risques d'infractions

En prévision de cette manifestation, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a pris soin, mardi, de rappeler que le fait d'encercler un véhicule, de s'emparer d'un objet appartenant à autrui (un véhicule ou un téléphone cellulaire), ou de bloquer une route pour empêcher la circulation étaient des gestes de nature criminelle. « Le fait de bloquer un accès routier (pont, aéroport) pourrait mener à des accusations criminelles », a indiqué le SPVM.

Benoît Jugand soutient que le RTAM travaille avec les autorités policières. « On n'encourage pas des mouvements qui peuvent porter à des infractions criminelles », a-t-il dit.

Affirmant ne pas poser ces gestes d'éclat de gaité de cœur, le RTAM en jette la responsabilité sur le premier ministre Philippe Couillard : « Si le gouvernement n'est pas capable d'appliquer ses propres lois, on a un méchant problème au Québec. »

Une plateforme novatrice

Mardi, une centaine de chauffeurs de taxi de Québec ont joué du klaxon devant la colline parlementaire, bloquant les rues autour du Parlement et réclamant eux aussi qu'Uber cesse ses activités en attendant la tenue prochaine d'une commission parlementaire sur le transport par taxi.

Interpellé à l'Assemblée nationale, le nouveau ministre des Transports, Jacques Daoust, a rappelé qu'au cours des 13 derniers mois, plus de 1000 véhicules d'Uber avaient été saisis. « La plateforme Uber comme telle, qui est novatrice, facile à utiliser, populaire à travers la planète, en soi, n'est pas une structure qui est illégale, c'est une formule d'avenir. Si elle est utilisée de façon illégale, je ne veux pas un moratoire pour une durée déterminée, je veux simplement qu'on cesse de l'utiliser pour toujours », a-t-il répondu à la députée péquiste Martine Ouellet qui le questionnait.

Le Devoir



Les fonctionnaires obéissent aux ordres du gouvernement, a déclaré mardi le premier ministre Philippe Couillard.

MOUVEMENT INDÉPENDANTISTE

Péladeau lance un nouvel appel à la convergence

MARCO BÉLAIR-CIRINO
Correspondant parlementaire à Québec

Le chef du Parti québécois, Pierre Karl Péla-deau, ne se laisse pas démonter par les rebuffades assénées par les élus solidaires Amir Khadir et Françoise David lundi après-midi. Il a de nouveau lancé un appel à la convergence du mouvement indépendantiste. « Nous n'avons pas le monopole, au Parti québécois, de la souveraineté. Je persiste à le penser. Je vais continuer de travailler dans cette direction. Nous devons regrouper les forces souverainistes au Québec », a-t-il fait valoir mardi.

M. Khadir et M^{me} David ont décelé lundi de « grands problèmes » au sein du PQ qui rendent impossibles toute « convergence » avec cette formation politique. Ils ont notamment dit regretter la présence de l'actionnaire de contrôle de Québecor — une société ayant ouvert des succursales dans des paradis fiscaux — aux commandes du PQ.

Le chef d'Option nationale, Sol Zanetti, qualifie de « négatif » l'esclandre fait par les représentants de Québec solidaire lundi après-midi. Il leur demande de préciser les « conditions » de leur participation aux efforts de convergence du mouvement indépendantiste avec le PQ et ON.

M. Zanetti reproche aussi à M^{me} David d'avoir adopté une « attitude hégémonique » — celle-

là même qu'elle reprochait il n'y a pas si longtemps au PQ —, en appelant les électeurs à voter en bloc pour QS lors des élections générales de 2018. « Il y a un paradoxe. »

Les quatre partis politiques membres de la table de concertation des Organisations unies pour l'indépendance (OUIQuébec) — le PQ, QS, Option nationale et le Bloc québécois — se sont réunis à deux reprises en moins d'un an, c'est-à-dire en juin 2015 et en février 2016. Malgré la sortie médiatique de lundi, le président de QS, Andrés Fontecilla, continuera de participer aux échanges. « [Ce forum permet aux] partis politiques indépendantistes [...] d'échanger sur les orientations, de coordonner les actions et d'établir un argumentaire et une position commune à l'égard de l'indépendance d'ici les prochaines élections québécoises », peut-on lire sur le site Web des OUI Québec.

La responsable de la convergence du mouvement indépendantiste, Véronique Hivon, ne se formalise pas non plus de la charge de QS contre le PQ. Elle appelle à la poursuite des travaux de la « Table », qu'elle décrit comme un « espace neutre » où différents « projets de collaboration » sont débattus. « Ça vaut la peine d'essayer. [Cela dit,] cela exige de l'abnégation et de la maturité », a-t-elle fait valoir.

Le Devoir

cégep

LE 1^{er} MARS

est la date limite pour présenter une demande d'admission pour la

SESSION D'AUTOMNE

dans l'un des cégeps suivants :

Abitibi-Témiscamingue
Ahuntsic
André-Laurendeau
Bois-de-Boulogne
Champlain -
Lennoxville Campus
Drummondville
École Nationale
d'Aérotechnique
Édouard-Montpetit
Gérald-Godin
Granby
Heritage
John Abbott

Lanaudière
- à l'Assomption
- à Joliette
- à Terrebonne

Lionel-Groulx
Macdonald College

Maisonneuve

Marie-Victorin

Montmorency

Outaouais

Rosemont

Saint-Hyacinthe

Saint-Jean-sur-Richelieu

Saint-Jérôme

Saint-Laurent

Shawinigan

Sherbrooke

Sorel-Tracy

Trois-Rivières

Valleyfield

Vanier

Vieux Montréal

Institut de technologie

agroalimentaire -

Campus Saint-Hyacinthe

Institut de tourisme

et d'hôtellerie du

Québec

Demande d'admission par Internet :
<http://sram.omnivoxx.ca>

SRAM

service régional
d'admission du montréal
métropolitain
www.sram.qc.ca

Téléphone : 514.271.2454



ACTUALITÉS

Entre l'arbre
et l'écorceMANON
CORNELLIER
à Ottawa

La semaine dernière, le constat de la firme de sondages Angus Reid Institute était clair. Une forte majorité de Canadiens (63%) souhaitaient que le Canada continue de participer, aux frappes aériennes contre le groupe armé État islamique, ou même qu'il accroisse sa contribution. Presque la moitié s'inquiétait de l'impact d'un retrait des six CF-18 sur les relations avec nos alliés.

Mais les libéraux avaient promis de mettre fin à la participation du Canada au pilonnage du groupe EI et ils ont tenu parole. D'ici le 22 février, les bombardiers canadiens cesseront leurs sorties au-dessus de la Syrie et de l'Irak. Par contre, les forces armées déploieront environ 200 militaires de plus dans la région pour différentes fonctions, dont la formation.

La politique du gouvernement quant à la crise syrienne ne se limite pas non plus à une contribution militaire. Comme promis, elle bonifie un volet humanitaire déjà important sous les conservateurs. Le volet diplomatique est aussi renforcé avec davantage de personnel au Liban, en Jordanie et en Irak.

C'est quand même le retrait des CF-18 qui risquait le plus d'irriter citoyens et alliés, mais le gouvernement semble avoir réussi à éviter le piège. Dans les cercles diplomatiques, on est reconnaissant que le Canada continue de soutenir la mission aérienne en fournissant deux avions de surveillance et un avion de ravitaillement. En plus, il contribuera à ce qui est considéré comme essentiel au succès militaire à long terme de la mission, la formation des troupes kurdes.

Justin Trudeau est à cet égard fidèle à sa promesse. Il n'a d'ailleurs jamais préconisé un arrêt total de la participation militaire, comme le promettait le NPD. Il a toujours dit qu'il privilégiait la formation à la participation aux frappes aériennes. Selon lui, le Canada se rendrait plus utile de cette façon puisqu'il a développé une véritable expertise en la matière.

Mais en offrant un appui logistique aux frappes de la coalition, M. Trudeau ne laisse-t-il pas croire qu'il les juge utiles? Pourquoi alors rappeler les CF-18, s'est-il fait demander en conférence de presse, lundi. Parce qu'il l'a promis, parce qu'il faut faire des choix, a-t-il d'abord répondu, laissant à peu près tout le monde sur sa faim.

Interrogé à nouveau, il a évoqué la guerre en Irak en 2003 et les bombardements en Libye en 2011. Si les frappes aériennes peuvent être utiles à court terme, elles ne peuvent offrir la stabilité à long terme, a-t-il dit. Pour cela, il faut offrir à la population les moyens d'assurer sa défense et sa sécurité, a-t-il insisté.

Mais en réorientant la mission militaire vers la formation, le gouvernement libéral fait un choix risqué car cette mission sera plus dangereuse. Les soldats assignés à cette tâche pourraient accompagner les troupes locales sur le front pour les former, les conseiller et les aider à marquer des cibles pour les frappes aériennes. Ils pourraient se retrouver sous le feu ennemi, comme cela s'est déjà produit. C'est dans des circonstances semblables qu'est mort le seul soldat canadien tué en Irak.

M. Trudeau a évité d'évoquer ces dangers lors de sa conférence de presse, mais il devra s'y faire et appeler un chat un chat. Un premier ministre ne peut demander à des hommes et des femmes de risquer leur vie sans admettre lui-même, de vive voix, qu'il exige d'eux cet éventuel sacrifice.

En même temps, il est difficile de l'accuser de chercher à cacher la vraie nature de la mission quand il dépêche le chef d'état-major, le général Jonathan Vance, pour l'expliquer à la presse. Tout en tentant d'éviter de contredire son patron — «de mon point de vue, ce n'est pas une mission de combat parce que nous ne sommes pas les principaux combattants» —, le général n'a pas caché que les militaires canadiens pourraient se retrouver dans des situations où ils auraient à se défendre.

Le Canada fera donc davantage, mais le fera différemment. Cette redéfinition de la mission s'inscrit toutefois dans une mise au point plus large de la politique canadienne par rapport à la crise syrienne. L'approche libérale se distingue de celle des conservateurs par l'accent mis sur l'aide humanitaire, l'accueil des réfugiés et la diplomatie plutôt que sur l'effort militaire. Cela ne diminue pas les dangers ni l'éventuel coût humain de ce dernier. Au contraire.

La tenue d'un débat parlementaire cette semaine, suivi d'un vote, est par conséquent bienvenue. Essentiel en fait, même si rien n'oblige le gouvernement à le faire, le déploiement de troupes relevant uniquement du pouvoir exécutif. L'ex-premier ministre Stephen Harper avait cependant pris l'habitude de tenir un vote lorsqu'il voulait prolonger ou lancer une mission de combat. Il a créé un précédent qui agace peut-être les puristes, mais qui se doit d'être la norme en démocratie et dont on ne peut faire fi.

mcornellier@ledevoir.com



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

La ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Kathleen Weil, doit déposer sous peu une nouvelle politique d'immigration qui devrait révéler les véritables intentions du gouvernement Couillard en la matière.

TRAVAILLEURS IMMIGRANTS

Weil répugne à abaisser l'exigence
du français pour satisfaire le patronat

ROBERT DUTRISAC

Correspondant parlementaire
à Québec

La ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Kathleen Weil, a voulu, mardi, prendre ses distances du patronat, qui voit dans la réforme de la Loi sur l'immigration une chance de réduire les exigences linguistiques pour les immigrants dont les qualifications sont recherchées.

«Je n'ai jamais confirmé cette orientation, bien au contraire», a lancé Kathleen Weil à la présidente de la CSQ, Louise Chabot, qui prenait part aux consultations en commission parlementaire sur le projet 77 qui propose une refonte de la Loi sur l'immigration.

«Je n'ai jamais évoqué que je partageais l'opinion de ceux qui disent qu'on viendrait réduire les critères de sélection, d'une part, pour ensuite augmenter le niveau de francisation en milieu de travail», a indiqué la ministre. Elle doit déposer sous peu une nouvelle politique d'immigration qui devrait révéler les véritables intentions du gouvernement Couillard en la matière.

La semaine dernière, Michel Leblanc, de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, ainsi qu'Éric Tétraut, des Manufacturiers et exportateurs du Québec, sont venus réclamer au

gouvernement qu'il permette aux employeurs d'embaucher des travailleurs immigrants qui ne parlent pas français pour combler des postes spécialisés qui font l'objet de pénuries, quitte à ce qu'ils apprennent le français sur les lieux de travail.

La ministre a soutenu au *Devoir* qu'il était possible de recruter des candidats à l'immigration qui connaissent le français tout en répondant aux besoins précis du marché du travail. «On est capable de faire les deux», a-t-elle dit.

Louise Chabot s'est inquiétée de «l'obsession» de l'adéquation entre la formation des immigrants et le marché du travail. Selon la chef syndicale, la politique d'immigration ne peut pas seulement être axée sur les besoins ponctuels des entreprises en main-d'œuvre. «Par les témoignages qu'on entend du patronat, jusqu'à maintenant, le français semble être un "nice to have" et non pas une condition importante dans l'ensemble des critères», a-t-elle dit aux journalistes.

La présidente de la CSQ a insisté sur l'importance de sélectionner en priorité des immigrants qui connaissent le français et d'assurer la francisation des autres. «Ça ne va pas bien la francisation», a-t-elle lancé.

Tout en reconnaissant qu'il y a «des baisses dans les cours de francisation», Kathleen Weil a signalé que les immigrants qui ne parlent pas le français et qui ne suivent pas de cours de fran-

çais sont parmi ceux qui quittent le Québec après quelques années. Le taux de rétention des immigrants québécois est de 80%, a-t-elle dit. «Pour augmenter le taux de rétention, il incombe qu'on sélectionne des gens qui parlent le français, sinon on les perd», a fait observer la ministre.

Dans son mémoire, la CSQ a rappelé que le pourcentage d'immigrants qui ont déclaré connaître le français était passé de 64,1% en 2009 à 57,4% en 2013. Kathleen Weil a révélé que ce pourcentage avait connu une hausse en 2014, à 58,6%, et que récemment la France était passée au premier rang des pays pour la provenance des immigrants au Québec.

Selon la ministre, il n'y a aucun déclin dans la sélection de candidats qui parlent français. Ainsi, 90% des requérants principaux pour l'immigration dite économique et choisie par Québec parlent français. En 2012, 85% des immigrants au Québec étaient soit des francophones, soit des enfants scolarisés en français ou soit des personnes qui suivent un cours de français, a énuméré Kathleen Weil.

Le Devoir

Lire aussi · Une saison dans la vie de Manuel. Un texte de notre journaliste Karl Retting-Parazelli. Page B 1

FRANCISATION EN ENTREPRISE

Les coupes sont scandaleuses, juge l'opposition

ROBERT DUTRISAC

Correspondant parlementaire
à Québec

L'opposition a dénoncé mardi les coupes que le gouvernement Couillard a faites dans la francisation des travailleurs immigrants au sein des entreprises.

«C'est un scandale», a lancé le porte-parole péquiste en matière d'immigration, Maka Kotto, avant de prendre part à la commission parlementaire qui se penche sur le projet de loi 77 défendu par la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Kathleen Weil.

«La francisation est la clé de voûte d'une intégration réussie pour les nouveaux arrivants», a rappelé

le député de Bourget.

Dans son édition de mardi, *Le Devoir* révélait que Québec avait amputé de près de la moitié les budgets administrés par la Commission des partenaires du marché du travail et consacrés à la francisation en entreprise. La coupe de 4 millions de dollars en 2014-2015 sur un budget de 7,8 millions a entraîné la suppression des cours de français dans une dizaine d'entreprises, dont le fabricant Vêtements Peerless, de Montréal. En tout, un peu plus de 300 immigrants sur les 627 qui suivaient un cours l'année précédente ont été privés du service de francisation.

«C'est très déplorables de voir qu'en entreprise, ça se dégrade», a déclaré

la critique en matière d'immigration de la Coalition avenir Québec, Nathalie Roy. «Choisir les immigrants en fonction du marché du travail soit, on n'a aucun problème avec ça. Mais en contrepartie, francisons-les. C'est extrêmement important, peu importe où ça se fera», juge la députée caquiste dont le parti propose que les cours de français deviennent obligatoires pour les immigrants qui ne connaissent pas le français.

Pour Amir Khadir, de Québec solidaire, le gouvernement Couillard veut permettre à des entreprises de sélectionner des immigrants alors qu'elles ne s'engagent aucunement à assurer leur francisation. Quant au gouvernement, il ne s'intéresse pas à «la pérennité du français dans

le milieu du travail», a accusé le député. «Le patronat semble trouver dans le gouvernement libéral des décideurs complaisants pour qui le français n'est pas important.»

Selon le député de Mercier, la francisation en entreprise est essentielle parce que les maigres allocations de subsistance offertes aux immigrants pour suivre des cours de français à temps complet ne sont pas suffisantes pour faire vivre une famille. Parmi les immigrants qui ne connaissent pas le français, ils sont «archi-minoritaires, ceux que ça n'intéresse pas [de suivre les cours], sauf qu'il faut être capable de survivre», a-t-il dit.

Le Devoir

Pluie de critiques contre la réforme de l'aide sociale

MARCO FORTIER

Le projet de loi 70, qui vise à forcer les nouveaux demandeurs d'aide sociale à suivre un programme d'intégration au travail, a été critiqué sévèrement, mardi en commission parlementaire.

Le ministre François Blais a eu beau ouvrir la porte à des assouplissements, le projet de réforme a été la cible d'une pluie de critiques, notamment par la protectrice du citoyen et par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

La protectrice du citoyen, Ray-

monde Saint-Germain, a ajouté sa voix en soirée à ceux qui trouvent que le projet de loi est trop flou. Cette réforme menace de couper une partie des prestations des demandeurs aptes au travail qui refuseraient les mesures d'emploi édictées par le gouvernement. Elle estime que «l'actuel projet de loi, sans balises suffisantes, laisse une trop large place au seul contrôle bureaucratique».

M^{me} Saint-Germain a proposé 16 recommandations qu'elle juge essentielles pour que le projet fonctionne. Elle invite notamment le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale à «définir avec clarté

en quoi consiste un emploi convenable» (que les prestataires seraient tenus d'accepter). Le gouvernement devrait aussi définir la notion de «manquement» qui entraînerait des sanctions pour les demandeurs d'aide sociale.

Le projet de loi contrevient carrément à la Charte québécoise des droits et libertés, estime la Commission des droits de la personne. «Cette obligation d'accepter un emploi sous peine de sanction contrevient au droit à la liberté de la personne reconnu à l'article premier de la charte», a indiqué la Commission dans son mémoire déposé mardi.

Comme les participants au programme Objectif emploi n'auraient pas le droit de quitter leur emploi, ils pourraient difficilement «exercer leur droit à des conditions de travail justes et raisonnables garanti par la Charte», estime la Commission.

Le ministre François Blais a déclaré qu'il prendrait compte des commentaires émis lors de la commission parlementaire. Il a hérité du projet de réforme qui avait été lancé par son prédécesseur, Sam Hamad, avant le remaniement ministériel d'il y a deux semaines.

Le Devoir

ACTUALITÉS

COMMISSIONS SCOLAIRES

Le gouvernement dit vouloir aller de l'avant avec le projet de loi 86

PHILIPPE ORFALI

L'entourage de Pierre Moreau contredit les rumeurs voulant que le nouveau ministre de l'Éducation s'apprête à reléguer aux oubliettes le projet de loi 86 présenté par son prédécesseur. Celui-ci ira de l'avant avec la réforme des commissions scolaires et l'abolition des élections, assure-t-on au gouvernement.

Suspendues puis reportées à plus tard à la suite du remaniement ministériel et du congé de maladie de Pierre Moreau, les consultations particulières entourant le projet de loi 86 reprendront bel et bien, a confirmé mardi la commission parlementaire de la culture et de l'éducation, à l'ouverture des audiences portant sur le projet de loi, pour confirmer les orientations du gouvernement.

Pas question pour M. Moreau de désavouer le travail de François Blais, son populaire prédécesseur, assure Catherine Poulin, porte-parole du ministre Moreau.

«Évidemment, les auditions ont été retardées de quelques jours en raison de l'état de santé du ministre. Le plan de match continue, on va faire les consultations et poursuivre le processus habituel. Il n'y a pas de modification par rapport au projet de loi de décembre», qui abroge les élections scolaires et remplace le conseil des commissaires par un conseil



JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE
Pas question pour le nouveau ministre de l'Éducation, Pierre Moreau, de désavouer le travail de son prédécesseur, assure-t-on.

scolaire formé de parents, de membres du personnel de la commission scolaire et de personnes de la communauté, a soutenu M^{me} Poulin.

«L'étude article par article du projet de loi, c'est quelque chose que l'on fait avec beaucoup de sérieux. Est-ce qu'il y a des ajustements qui peuvent

être faits? Le ministre va de l'avant, on va entendre ce que les intervenants ont à dire», a-t-elle toutefois ajouté.

Ces informations contredisent de nombreuses rumeurs circulant depuis le remaniement ministériel du 27 janvier. Sur les ondes d'une radio de Québec, l'ex-ministre Jacques

Dupuis avait d'ailleurs déclaré, au lendemain de la nomination de M. Moreau, que cela signifiait la mort du projet de loi 86. «On va arrêter la réforme des commissions scolaires. Le nouveau ministre va vouloir regarder [le projet de loi]. [Le projet de loi 86] va être sur une voie pendant un bout de temps», a-t-il prédit.

Dès le 16 février

C'est certainement ce que le Parti québécois ainsi que Québec solidaire souhaitent, tout comme des dizaines de groupes, à commencer par les commissions scolaires, appelées à présenter leurs mémoires devant la commission de la culture et de l'éducation à partir du 16 février.

Il est rare qu'un ministre nouvellement nommé désavoue complètement le travail de l'un de ses prédécesseurs, souligne pour sa part le politologue Eric Montigny, de la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires de l'Université Laval. «C'est un projet de loi gouvernemental qui a passé toutes les étapes des comités ministériels, du Conseil des ministres, qui a été débattu à l'interne avant d'être déposé par le ministre Blais au nom de son gouvernement, dit-il. Il se pourrait qu'il y ait des changements qui soient apportés à la suite d'un changement de parrain du projet de loi, [...] mais on ne peut dénaturer complètement un projet de loi.»

Le Devoir

SETUE

Négociations avec les étudiants employés: l'UQAM essuie un revers

PHILIPPE ORFALI

Alors que les négociations entre l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et ses 3000 employés étudiants s'éternisent, la maison d'enseignement essuie un nouveau revers. Le ministère du Travail a rejeté mardi la demande d'arbitrage présentée par l'UQAM, ce qui forcera l'institution à reprendre les pourparlers avec le Syndicat des étudiants employés de l'UQAM (SETUE).

Dans sa demande d'arbitrage présentée il y a deux semaines en vue de mettre fin au conflit de travail, l'UQAM arguait devant le ministère du Travail que le SETUE négocie actuellement une première convention collective. Une reconnaissance de ce fait aurait permis la nomination d'un arbitre par Québec. L'arbitre aurait alors pu imposer cette première convention collective.

Or, le ministère du Travail n'a visiblement pas cru à la théorie avancée par l'UQAM. «Après vérification et analyse, votre demande ne satisfait pas le critère d'une première convention collective. [...] Votre demande s'avère irrecevable», soutient le sous-ministre Bernard Matte dans une lettre dont *Le Devoir* a obtenu copie.

Le ministère donne ainsi raison au SETUE, autrefois constitué de deux accréditations syndicales (SETUE1 et SETUE2) ayant depuis fusionné. Les 3000 membres du SETUE sont sans convention

collective depuis le 31 décembre 2013. Ils sont en grève depuis la fin novembre dernier.

Ces étudiants qui agissent notamment à titre de correcteurs et de superviseurs d'examen souhaitent négocier un accord plutôt que de se faire imposer une convention collective. Porte-parole du SETUE, Chloé Fortin-Côté se montre satisfaite de la décision. «L'administration tentait par cette tactique de couper court à nos négociations, de couper court à notre revendication principale, qui est le plancher d'heures de travail. Nous, on tient à négocier avec l'université dans ce dossier. Notre téléphone est ouvert, on veut négocier.»

Cette décision survient alors que les associations étudiantes d'éducation, d'arts, de sciences politiques, des cycles supérieurs en droit et des baccalauréats interdisciplinaires en politique ont tenu une grève mardi en soutien au SETUE.

Dans un courriel, l'UQAM a dit «prendre acte de cette décision». «Comme elle est toujours demeurée disponible pour continuer les négociations, elle est prête à les reprendre dès que possible», a indiqué Jenny Desrochers, porte-parole.

Rappelons qu'une entente de principe était intervenue entre l'UQAM et le syndicat le 15 décembre 2015, mais celle-ci a été rejetée par la majorité des membres du SETUE le 21 décembre.

Le Devoir

Les libéraux fédéraux sont interpellés sur les stages bénévoles

Ottawa — Des syndicats et des associations étudiantes demandent à Ottawa d'amender un projet de loi qui permettrait à des entreprises relevant de la compétence fédérale d'embaucher des stagiaires qui ne seraient pas payés pendant quatre mois.

Le projet de loi est hérité du précédent gouvernement conservateur, qui avait mis la table, dans son dernier budget, à une réforme du Code du travail pour protéger davantage les stagiaires contre le bénévolat un peu «obligé».

Or, ce projet de loi prévoit

des échappatoires qui permettraient, dans certains cas, l'embauche de stagiaires qui ne seraient pas rémunérés pendant les quatre premiers mois d'un stage à plein temps — ou pendant la première année d'un stage à temps partiel.

Des syndicats et des associations étudiantes demandent aux libéraux d'éliminer ces provisions.

L'Association canadienne des stagiaires soutient que la proposition créera une échappatoire juridique qui favorisera la précarité chez les jeunes travailleurs.

L'association a publié sur

son site une lettre ouverte cinglante à la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail, MaryAnn Mihychuk. L'association y annonce qu'elle se retire des consultations sur les stages non rémunérés parce qu'elle ne veut pas discuter d'exploitation de jeunes travailleurs par le biais de stages non rémunérés — à moins que ces stages soient directement liés à la scolarité.

De plus, selon l'association, la plupart des entreprises relevant de la compétence fédérale (communications, transports,

banques) ont les moyens de payer leurs stagiaires.

«Des géants comme Bell Média, Via Rail, Air Canada, la Banque TD, Rogers ou Radio-Canada seraient pour ainsi dire encouragés à entretenir un cycle infini d'embauche de stagiaires non rémunérés plutôt que d'afficher des postes», écrit l'association.

La ministre Mihychuk a indiqué que son gouvernement se penche sur ce problème, mais elle encourage les différents intervenants à maintenir le dialogue.

La Presse canadienne

Lévis innove en maintien à domicile des aînés

ISABELLE PORTER à Québec

Une entreprise d'économie sociale de Lévis vient de créer un nouveau service pour permettre aux aînés de rester chez eux longtemps: un service d'aide aux menus travaux bon marché allant du remplacement de luminaires à la pose de garages d'hiver.

Ghislaine Moore Pageau est ravie par l'offre. «Mon mari a 81 ans, puis moi 78. Ça nous prend de l'aide pour faire de l'ouvrage. [...] Avant, je faisais les choses moi-même et mes filles venaient m'aider, mais là, mes filles sont des mères elles aussi et elles ne peuvent pas trop venir nous aider.»

Le nouveau service est offert par la Coopérative de services Rive-Sud qui offre déjà d'autres services à domicile comme l'entretien ménager, les courses et les repas. L'organisme compte 3000 membres et 310 employés.

Mais une lacune subsistait dans son offre de service. «Chaque année à l'assemblée générale, on se faisait demander pourquoi on n'offrait pas de menus travaux. Il y avait un besoin», a expliqué la directrice adjointe Ann Nolin lors du dévoilement du projet mardi matin, à Lévis.

Les services offerts sont donnés par du personnel rémunéré. Ils incluent le remplacement de tubes fluorescents, de luminaires, l'installation de rideaux, de stores vénitiens ou encore la pose de garages d'hiver. On propose aussi de l'aide au jardinage et au remisage ou

toutes autres réparations mineures. Les travaux de plomberie et d'électricité ne sont toutefois pas compris.

Programme d'exonération financière

Le projet a été élaboré avec le soutien du CISSS Chaudière-Appalaches et de la Ville qui y voient une façon de favoriser le maintien à domicile et ce qu'on appelle le «vieillessement actif».

En plus d'être adapté aux personnes âgées, le service est offert à un prix plus abordable que sur le marché. Selon M^{me} Nolin, il revient à environ 25\$ l'heure. Or, en faisant une demande au programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique du gouvernement, la facture peut baisser jusqu'à 12\$.

Les personnes intéressées n'ont pas non plus besoin d'être membres de la coopérative pour y avoir accès. «Pas nécessairement, les services sont offerts à toute la population, mais pour ceux qui sont membres de la coop, c'est 2\$ de moins sur la facture», précise M^{me} Nolin.

La formule a été testée ces derniers mois dans le cadre d'un projet pilote avec les Offices municipaux d'habitation. «Le projet pilote nous a démontré que c'était un besoin», poursuit-elle.

«Il y a un certain nombre de choses que les personnes âgées n'ont pas la force de faire comme du remisage, descendre les pneus, résumé-t-elle. Ce sont des tâches qui nécessitent souvent moins d'une heure de service.»

Le Devoir

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

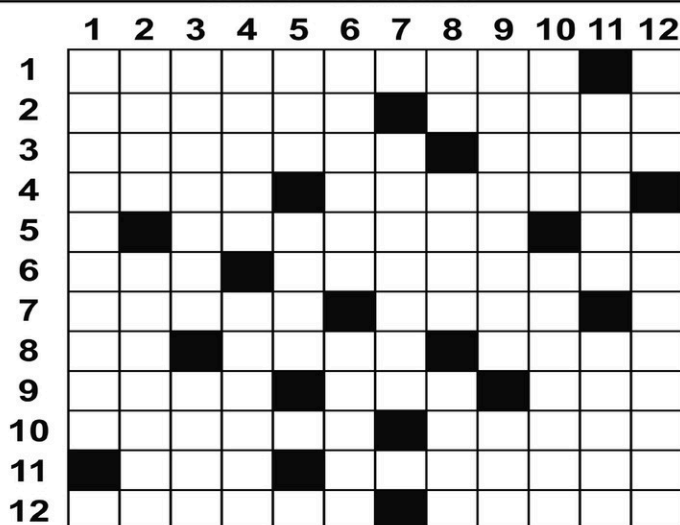
Le plan d'Obama est mis sur la glace

Washington — Une Cour suprême divisée a convenu mardi de mettre un frein au plan de lutte contre les changements climatiques du président Barack Obama jusqu'au moment où des contestations judiciaires seront résolues. La décision est considérée par certains comme étant un dur coup pour l'administration Obama. Il s'agit donc d'une

victoire pour la coalition de 27 États essentiellement républicains ainsi que pour les opposants de l'industrie qui qualifient la réglementation de «coup de force sans précédent». En mettant sur la glace le projet d'Obama, la plus haute Cour du pays a donné le signal que les opposants ont eu un argument très fort contre le plan. Le mois dernier, une cour d'appel fédérale avait refusé de mettre le plan en attente. Les quatre juges de la Cour ont déclaré qu'ils auraient rejeté la demande. L'appel sera entendu le 2 juin.

Associated Press

MOTS CROISÉS



HORIZONTALEMENT

- Mettre en cause.
- Huile essentielle - Pin suisse.
- Percent - Déesse égyptienne.
- Manière de voir - Nacrés.
- Portion - Strontium.
- Ébène verte - Sortie vivante d'une catastrophe.
- Action de chercher - Malpropre.
- Habitudes - Terre argileuse - Va à l'aventure.
- Tête de rocher - Siège à Genève - Se dit à la belote.
- Pays des tsars - Lieu très sale.
- Circulent à Bucarest - Guitare hawaïenne.
- Rendre moins pur - Situées.

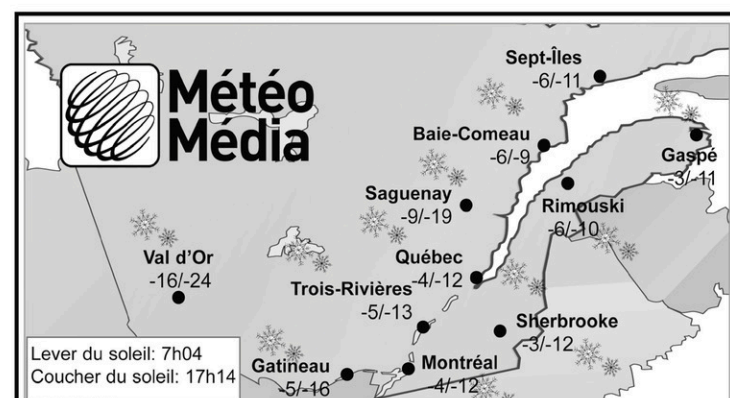
VERTICALEMENT

- Empoisonner.
- Arbre africain - Petite cloque.

- Métissée - Tenter.
- Mystifié - Sonnerie de cloche.
- On s'y rend en bateau - Langue indo-européenne.
- Peu important - Qui exprime la joie.
- Entrelacements de fils.
- Mot enfantin - Empire d'Amérique du sud - Projectile.
- Grosse mouche - Boxeur américain.
- Couleur - Egarées.
- Polie - Fixé définitivement.
- Article défini - Localisées.

1 G L A B R E F R E L E
2 R A S E E S I E G E R
3 A M O R C E S L A V E
4 T I C U T I C U L E S
5 T E H E R A N I T
6 E O S E C I T R O N
7 R I T E P A R E T E
8 T E E O I D E F
9 V A L S E R S A L S A
10 I L S I T T E L L E S
11 L I S E R O N L E N T
12 S E N S E T H E S E E

SOLUTION DU DERNIER



Canada	Auj.	Demain	Le Monde	Auj.	Demain
Edmonton	Nei 0/-3	Nei 0/-7	Londres	Var 9/1	Ave 9/3
Moncton	Sol -2/-8	Nei -3/-14	Los Angeles	Sol 27/14	Sol 26/14
Saint-Jean	Sol -2/-5	Nei -3/-14	Mexico	Ave 17/7	Sol 20/8
Toronto	Nei -3/-13	Var -9/-12	New York	Nei 5/-2	Var 0/-7
Vancouver	Plu 11/8	Plu 11/9	Paris	Ave 9/4	Nua 8/4
Winnipeg	Nei -15/-27	Var -15/-27	Tokyo	Sol 10/4	Sol 8/3

Montréal	Ce soir	Demain	Vendredi	Samedi
Aujourd'hui -4	-12	-12/-22	-9/-20	-19/-24
Quelques flocons, pdp 40%.	Quelques flocons, pdp 40%.	Quelques flocons, pdp 60%.	Quelques flocons, pdp 40%.	Ciel variable
Québec	Ce soir	Demain	Vendredi	Samedi
Aujourd'hui -4	-12	-11/-23	-14/-20	-16/-24
Quelques flocons, pdp 40%.	Plutôt nuageux.	Plutôt nuageux.	Ciel variable.	Ciel variable
Gatineau	Ce soir	Demain	Vendredi	Samedi
Aujourd'hui -5	-16	-15/-23	-8/-24	-21/-25
Quelques flocons, pdp 40%.	Plutôt nuageux.	Quelques flocons, pdp 40%.	Quelques flocons, pdp 60%.	Ciel variable

Pour que le pique-nique ne tombe pas à l'eau, accédez en tout temps à la météo.

Téléchargez MétéoÉclair sur votre téléphone intelligent.

Météo Média



ACTUALITÉS

PROCÈS GHOMESHI

Le juge examinera la preuve d'une quatrième témoin

DIANA MEHTA
à Toronto

Le juge président le procès de Jian Ghomeshi pour agression sexuelle a accepté, mardi, de se pencher sur des éléments de preuve apportés par une quatrième et dernière témoin.

Le procureur Michael Callaghan avait fait valoir, plus tôt mardi, que cette témoin pourrait corroborer les allégations faites devant le tribunal par Lucy DeCoutere, l'une des trois femmes ayant accusé l'ex-animateur vedette de la radio de CBC de les avoir agressées sexuellement.

M^{me} DeCoutere, une ancienne actrice qui a notamment joué dans la télésérie canadienne-anglaise *Trailer Park Boys*, avait raconté lors de son témoignage la semaine dernière comment Jian Ghomeshi l'avait étranglée et frappée à plusieurs reprises alors qu'ils s'embrassaient dans sa chambre en 2003.

M^c Callaghan a soutenu que la nouvelle témoin, dont l'identité fait l'objet d'une ordonnance de non-publication, pourrait dissiper les allégations selon lesquelles Lucy DeCoutere a inventé l'histoire de toutes pièces pour devenir célèbre et qu'elle a comploté avec les autres plaignantes afin que ces dernières portent aussi plainte contre Jian Ghomeshi.

La défense s'était toutefois opposée à l'admission de cette quatrième témoin, affirmant que le contre-interrogatoire de M^{me} DeCoutere avait montré « l'étendue et l'ampleur » de sa malhonnêteté.

Après avoir entendu les arguments des deux côtés, le magistrat William Horkins a déclaré avoir conclu que la procédure la plus sûre à ses yeux était de prendre connaissance des preuves et de déterminer plus tard « toute valeur probante qu'elles pourraient avoir ».

La témoin ne pouvait cependant pas se rendre à Toronto pour témoigner en raison des mauvaises conditions météorologiques où elle habite. La Couronne et la défense ont donc accepté de présenter au juge une transcription de sa déclaration à la police et des messages Facebook qu'elle a échangés avec Lucy DeCoutere.

Jian Ghomeshi, qui est âgé de 48 ans, a plaidé non coupable à quatre chefs d'accusation d'agression sexuelle et un chef d'avoir tenté d'étouffer, de suffoquer ou d'étrangler une personne dans le but de vaincre sa résistance.

Le procès se poursuivra mercredi. Les plaidoiries finales sont attendues pour jeudi.

La Presse canadienne



Yan et Alexander, ici avec un fidèle compagnon, affirment accumuler les contraventions sans jamais pouvoir les payer, signe que la répression policière est encore de mise.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

ITINÉRANTS

Toujours les ombres du profilage

Les rapports des sans-abri avec les autorités stagnent ou se dégradent

JEAN-FRANÇOIS NADEAU
MARIE-MICHÈLE SIOUI

Plus ça change, et plus c'est pareil: bien que la Ville et la police de Montréal reconnaissent désormais des problèmes liés au profilage des itinérants, il reste que dans les faits, « rien n'a vraiment changé », estime le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM), qui a dévoilé mardi son quatrième rapport annuel sur le profilage social dans l'espace public montréalais.

Selon l'organisme, la situation se serait même dégradée, du moins selon la perception de ceux qu'il a consultés.

Le portrait que dresse le RAPSIM s'appuie sur des questionnaires administrés à une trentaine d'organismes en itinérance de la métropole. Au total, 72% des répondants estiment que les rapports entretenus dans l'espace public avec les personnes en situation d'autorité (policiers, commerçants, résidents ou autres) ne se sont « pas vraiment » ou « pas du tout » améliorés au cours des deux dernières années.

En revanche, les violences (physiques et verbales ou situations de harcèlement) seraient légèrement en baisse: les répondants affirment en avoir entendu parler « parfois » ou « jamais » dans une proportion de 65%, contrairement à 62,7% il y a deux ans.

Relations difficiles avec les policiers

Mais du côté des relations avec les policiers, le constat est dur. Dans les ressources d'aide aux personnes itinérantes, ces rapports ont été qualifiés de « mauvais » dans 53,1% des cas, une hausse de 12,1% depuis 2012. Le nombre d'intervenants ayant évoqué de « bons » ou « très bons » rapports s'est légèrement amélioré, après s'être

considérablement détérioré en 2013.

Sur le terrain, le RAPSIM cherche des moyens de diminuer les tensions. Or, selon l'organisateur communautaire Bernard St-Jacques, « il existe encore des zones d'incompréhension », malgré les efforts du Service de police de Montréal (SPVM) pour mettre en place des équipes spécialisées. « Ces escouades devaient en principe contempler les pratiques des autres policiers. On se rend compte qu'on leur envoie les problèmes, mais que ça ne change pas les comportements », observe M. St-Jacques.

Selon le coordonnateur du RAPSIM, Pierre Gaudreau, les efforts mis de l'avant par l'administration municipale et le SPVM demeurent concentrés. « On aurait pensé que des équipes de police plus spécialisées auraient contaminé les autres policiers par des approches mieux adaptées. Ce n'est pas le cas », a-t-il souligné.

En somme, explique-t-on, la culture policière ne change pas aussi vite que le discours à son sujet. La répression est encore souvent de mise, ont par exemple rapporté Yan et Alexander, deux jeunes de la rue qui accumulent les contraventions sans jamais être en mesure de les payer.

Des visions semblables?

Pourtant, le chef du SPVM, Philippe Pichet, a assuré que le rapport du RAPSIM « cadre » avec sa vision du service de police et de ses rapports avec les citoyens. « J'accueille très favorablement le rapport et les recommandations qui y sont rattachées », a-t-il déclaré, dans une rare sortie devant les médias.

Comme le RAPSIM, le policier a souligné les succès des escouades spécialisées. « L'objectif ultime est d'amener un [changement de] comportement quant à une problématique

pour tous nos policiers. Mais il faut commencer des choses, et quand on a la bonne solution, il faut s'assurer que tout le monde puisse le faire de la même manière, justement pour avoir un traitement uniforme à travers l'île », a-t-il plaidé, comme pour exiger du temps afin d'imposer un changement de mentalité au sein du SPVM.

Des seringues saisies

Au centre Cactus, où se déroulait la présentation du rapport, la directrice Sandhya Vadlamudry a dénoncé des situations dans lesquelles les efforts de la santé publique auraient été brisés par des comportements policiers jugés inappropriés. Des policiers, a-t-elle constaté comme d'autres, détruisent parfois le matériel d'injection fourni par la Santé publique à des itinérants toxicomanes.

« Si vous parlez de cas particuliers, le but n'est pas de parler de ces problématiques-là », a répondu le chef Pichet, quand on l'a questionné à ce sujet. Le SPVM « joue son rôle » et a fait partie des consultations du projet de création de sites d'injection supervisée, a-t-il ajouté.

Dans une observation plutôt

Recommandations du RAPSIM:

Instaurer des évaluations annuelles sur la situation de l'itinérance par la Ville de Montréal et son Service de police;

Transmettre aux directions concernées les noms et informations des policiers les plus souvent nommés comme s'adonnant à des pratiques de profilage social;

Assurer une meilleure communication avec la population et instaurer davantage de transparence sur les actions du SPVM.

destinée aux élus montréalais, Bernard St-Jacques a dit constater que les réaménagements urbains entraînent un lot de problèmes causés par le déplacement des itinérants. Habités à des centres et des espaces particuliers, ils se retrouvent déplacés à la suite de travaux comme ceux qui ont cours au carré Viger. Il y a alors rupture avec les services d'aide auxquels ils étaient habitués, a observé l'intervenant.

Le Devoir

OPÉRATION « MALAISE »

L'enquête de remise en liberté de sept accusés a débuté

STÉPHANIE MARIN

Sept des quatorze accusés toujours détenus après les arrestations de l'opération policière « Malaise » effectuées fin janvier liées à des crimes de pornographie juvénile étaient de retour en Cour, mardi, pour leur enquête de remise en liberté.

Ils demandent tous à être libérés de prison dans l'attente de leur procès, mais la Couronne s'y oppose.

Un huitième accusé, Francis Perron, 46 ans, a renoncé mardi matin à son enquête et restera donc derrière les barreaux.

La semaine dernière, cinq accusés du réseau de pornographie avaient été libérés, moyennant une longue liste de conditions à respecter. Un autre, Vincent Rodrigue, avait renoncé également à son enquête la semaine dernière.

Le quinzième accusé, Jessy Giroux, 32 ans, serait à l'extérieur du pays. Il n'a pas encore été arrêté. Habitant à Toronto, l'homme est accusé d'avoir commis ses crimes à Montréal et ailleurs au Canada.

Une enquêteuse de la Sûreté du Québec a expliqué mardi à la juge Julie Riendeau de la Cour du Québec les tenants et les aboutissants de l'enquête de la force policière, à la demande de la procureure de la Couronne responsable du dossier, Cynthia Gyenizse, qui souhaite que les sept accusés demeurent incarcérés. La

juge pourra notamment se baser sur cette preuve pour prendre une décision.

La procureure de la Couronne a expliqué que l'enquêteuse va d'abord faire état d'une portion de l'enquête qui est commune à tous les accusés, et qu'elle poursuivra par la suite avec une preuve spécifique à chacun d'entre eux.

« Ce dossier est dans le virtuel et dans le réel », a souligné M^c Gyenizse.

Interdit de publication

Tous les faits de l'enquête, révélés en Cour par l'enquêteuse, sont frappés d'un interdit de publication, et les médias ne peuvent donc pas les rapporter.

Le plus jeune des 14 accusés de l'opération « Malaise » a 27 ans et le plus vieux a 74 ans. Les faits reprochés remontent à 2003 et dans certains cas vont jusqu'en 2016.

La majorité des chefs d'accusation a été portée contre les hommes pour avoir possédé, transmis, rendu accessible, produit, imprimé, distribué ou accédé à de la pornographie juvénile. Certains sont aussi accusés d'avoir conseillé d'autres sur la meilleure façon de commettre des actes criminels, notamment des contacts sexuels sur des mineurs.

L'enquête sur remise en liberté n'était pas terminée mardi après-midi et doit se poursuivre mercredi.

La Presse canadienne

ONTARIO

Un Québécois arrêté pour traite de personne

Guelph — Un Québécois a été arrêté en lien avec une affaire présumée de traite de personne à Guelph, en Ontario, a indiqué mardi la police de cette ville. Les policiers de Guelph avaient amorcé leur enquête en fin de semaine dernière à la suite d'une plainte concernant le pré-

sumé trafic d'une femme adulte. La Police provinciale de l'Ontario a finalement arrêté lundi un Québécois de 33 ans près de Petrolia, à environ 200 km au sud-ouest de Guelph. Le suspect, qui n'a pas été identifié, a été ensuite remis à la police de Guelph, à une centaine de kilomètres à l'ouest de Toronto. Il pourrait faire face à plusieurs chefs d'accusation, notamment de traite de personne et de menaces de mort. Le suspect demeure détenu en attendant la suite des procédures.

La Presse canadienne



Congédié?

Voyez
François Gendron
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545



Solmar info@solmar-montreal.com

Wi-Fi

Soupers de Gala de la St Valentin

12 février Joy

Le chanteur le plus romantique du Portugal à Montréal

JOY

111 Saint Paul E., Mtl | Tél.: 514 861.4562

TOUJOURS OUVERT 365 JOURS PAR ANNÉE

www.solmar-montreal.com

JOSE JOAO 12 FÉVRIER

LUIS DUARTE 13 FÉVRIER

MARTA BARBOSA 13 FÉVRIER

SUZIL SILVA 14 FÉVRIER

Pour annoncer, communiquez avec Evelyne De Varennes au 514.985.3454 ou edevarennes@ledevoir.com

ACTUALITÉS

AUSCHWITZ

Deux ex-gardiens devant la justice, 71 ans après la guerre

CORALIE FEBVRE
à Berlin

Deux anciens SS d'Auschwitz s'apprentent à répondre devant la justice allemande de complicité dans l'extermination des Juifs, lors de deux procès distincts, signe de la volonté du pays de juger « jusqu'au dernier » les criminels nazis.

Reinhold Hanning, 94 ans, comparaitra à partir de jeudi et au moins jusqu'au 20 mai devant un tribunal de Detmold (Ouest), tandis qu'Hubert Zafke, 95 ans, sera jugé à partir du 29 février à Neubrandenburg (Nord-Est), non loin de Berlin.

« L'âge n'a pour moi aucune importance », martèle dans la presse le procureur de Dortmund Andreas Brendel, qui porte l'accusation contre Hanning, estimant que la justice allemande « doit aux victimes et à leurs proches » de poursuivre les crimes du III^e Reich.

Venus d'Israël, des États-Unis, du Canada ou d'Angleterre, une quarantaine de rescapés de la Shoah et de descendants de victimes se sont constitués parties civiles. Plus de 70 avaient assisté l'an dernier au procès d'Oskar Gröning, ancien comptable d'Auschwitz condamné à quatre ans de prison en juillet 2015. « Même 71 ans après la libération d'Auschwitz, les blessures des survivants sont encore à vif. Nombre d'entre eux sont hantés chaque jour par les horribles expériences qu'eux et leurs proches ont endurées », rappelle à l'AFP Ro-

nald Lauder, président du Congrès mondial juif.

Hanning et Zafke encourrent trois à quinze ans de prison pour « complicité de meurtres aggravés », un enjeu essentiellement symbolique vu leur âge. Gröning n'a pas été incarcéré et attend l'examen de son pourvoi par la Cour fédérale allemande d'ici la fin de l'année.

Contre ces accusés tardifs, qui ont coulé des jours tranquilles dans l'Allemagne d'après-guerre, il n'existe aucune preuve d'un geste criminel précis: on leur reproche d'avoir été les « rouages » du camp emblématique de la Shoah, qui n'aurait pu exterminer 1,1 million de personnes, dont un million de Juifs, sans l'implication de tout le personnel.

Jeune ouvrier engagé en juillet 1940 dans les Waffen-SS, parti combattre dans les Balkans, puis sur le front russe, Hanning a été transféré début 1942 à Auschwitz. Membre des Totenkopf, unité SS sanglée dans un uniforme à tête de mort, il était affecté au camp de base Auschwitz-I tout en surveillant à l'occasion la rampe d'arrivée de Birkenau, dit Auschwitz-II.

Selon l'accusation, ses tours de garde l'impliquent dans « au moins 170 000 morts » entre janvier et juin 1943: ce calcul mêle les nouveaux arrivants gazés à Birkenau, dont la majorité des femmes et la totalité des enfants, les exécutions sommaires et les sélections dites « secondaires », visant à éliminer les dé-



JOËL SAGET AGENCE FRANCE-PRESSE

Plus d'un million de personnes ont été tuées dans le camp d'Auschwitz-Birkenau.

portés trop faibles pour continuer à travailler.

Hubert Zafke, fils de paysan engagé à 19 ans dans les Waffen-SS, s'est lui aussi battu à l'Est avant de se joindre en octobre 1943 au « service sanitaire » d'Auschwitz. L'accusation lui reproche d'avoir été de garde à Birkenau lors de l'arrivée de 14 convois à la fin de l'été 1944, dont 3681 occupants ont été immédiatement gazés.

Parmi eux se trouvaient

Anne Frank et sa famille. Rendue internationalement célèbre par son journal, l'adolescente néerlandaise est morte en mars 1945 après son transfert à Bergen-Belsen.

Deux autres suspects

Au-delà de ces deux accusés, dont la santé précaire rend le déroulement de l'audience imprévisible, deux autres suspects attendent leur procès. Il s'agit d'Ernst Tremmel, 93 ans, ancien garde

d'Auschwitz jugé à partir du 13 avril à Hanau (Ouest), et de Helma Kissner, 92 ans, ex-radiotélégraphiste du même camp, dont l'état de santé doit encore être évalué.

Trois autres SS d'Auschwitz sont visés par une enquête, de même que trois ex-gardiens de Majdanek, camp d'extermination lui aussi situé en Pologne occupée, et trois anciens membres de la division SS Hitlerjugend impliquée dans le massacre de

86 civils à Ascq (nord de la France), en avril 1944.

Ces procédures tardives illustrent le tournant pris par la justice allemande depuis les cinq ans de prison infligés en 2011 à John Demjanjuk, ancien gardien de Sobibor. Ce procès très suivi a relancé la traque des derniers nazis, après des décennies de poursuites avortées et de rares et faibles condamnations.

Agence France-Presse

« Maintenir en vie »
la mémoire des victimes

Angela Morosz témoignera du cauchemar d'Auschwitz, là où elle est née

HUI MIN NEO
à Berlin

Née sans crier dans un baraquement d'Auschwitz, Angela Orosz a survécu par miracle. Soixante et onze ans plus tard, elle s'apprete à témoigner devant la justice allemande pour « maintenir en vie » la mémoire des victimes de la Shoah.

« Parce qu'il s'est écoulé tant d'années, il est important que les derniers survivants parlent », confie-t-elle à l'AFP depuis le Canada, avant de s'envoler pour le procès à Detmold de Reinhold Hanning, 94 ans, ex-garde d'Auschwitz.

« Je suis probablement la plus jeune d'entre eux, mais pour moi, c'est un devoir de maintenir la mémoire en vie », poursuit cette femme de 71 ans, qui fut l'un des très rares bébés sauvés de l'enfer concentrationnaire. Ses parents Tibor et Vera, des Juifs hongrois mariés en 1943, ont été parqués en avril 1944 dans le ghetto de Satoraljaujhely (Ouest), puis poussés le 22 mai dans un convoi à bestiaux à destination d'Auschwitz-Birkenau.

Après trois jours de route, le jeune couple était jugé apte au travail, échappant à la mort immédiate qui attendait la majorité des déportés: 300 000 Juifs hongrois ont été tués en moins de deux mois, soit le paroxysme de l'extermination à Birkenau.

Le père d'Angela Orosz est

mort d'épuisement à 32 ans, mais sa mère, enceinte à son arrivée au camp, a tenu malgré les coups, le froid et la malnutrition, chipant des pelures de pomme de terre en travaillant en cuisine. Envoyée au bloc médical dirigé par le docteur Josef Mengele, Vera Bein a subi une série d'injections dans le col de l'utérus et n'a jamais pu, après-guerre, avoir d'autres enfants. Mais le bébé qu'elle portait, invisible jusqu'à sept mois de grossesse, a survécu.

Quelques jours avant Noël, elle avoue à la chef de son baraquement, une déportée tchèque, qu'elle est en plein travail. Fille de médecin, cette femme se procure de l'eau chaude et des ciseaux et l'aide à accoucher, cachée sur la couchette supérieure. Le bébé, qui ne pèse qu'un kilo, est « incapable » de crier, raconte Angela Orosz. Sa mère se présente tout de même, en haillons, à l'appel quotidien. Son absence aurait été synonyme de mort.

Un mois plus tard, le 27 janvier 1945, Auschwitz est libéré par l'Armée rouge. Lorsque mère et fille regagnent enfin la Hongrie, en novembre, Angela « pèse trois kilos » — le poids d'un nouveau-né — et approche de son premier anniversaire.

« J'étais un bébé très malade. Je ressemblais à une poupée de chiffon. Ma mère était la seule à être convaincue que je pourrais

vivre », explique aujourd'hui la jeune retraitée. Pendant plusieurs années, un médecin la soigne jusqu'à ce que ses os lui permettent de marcher. Mais les séquelles d'Auschwitz « n'ont jamais complètement disparu. Aujourd'hui, je mesure moins d'un mètre cinquante », poursuit-elle.

Terrifiée jusqu'à la fin de sa vie par les aboiements des chiens, la mère d'Angela Orosz est morte à 71 ans et avait dissuadé sa fille de se rendre à Auschwitz: « Si tu n'en as aucun souvenir, ne l'en crée pas. » Mais l'an dernier, incitée par son demi-frère, elle se rend dans le camp emblématique de la Shoah, puis témoigne au procès d'Oskar Gröning, ex-comptable d'Auschwitz condamné en juillet à quatre ans de prison par un tribunal allemand.

« Je me moque qu'ils soient vieux, dit-elle de ces accusés tardifs. Ils savaient que des enfants, des hommes et des femmes étaient tués en arrivant à Auschwitz. Ils sentaient l'odeur de chair brûlée montant des fours crématoires. » Même longtemps après, les procès contre les derniers nazis « doivent avoir lieu, estime-t-elle. Il semble que le monde oublie vite, et quand j'entends que l'antisémitisme et l'extrémisme progressent de nouveau en Europe, je suis en colère. »

Agence France-Presse

LE DEVOIR
DE DÉBATTREQS, PQ, NPD : la gauche
est-elle condamnée
à l'opposition ?

Animé par l'éditorialiste du Devoir
Antoine Robitaille



Françoise David
Porte-parole de
Québec solidaire,
députée de Gouin



Michel David
Chroniqueur pour *Le Devoir*



Marie Grégoire
Vice-présidente et
associée principale,
TACT Intelligence-conseil



Jean-François Lisée
Député de Rosemont pour
le Parti Québécois

Le mercredi 24 février 2016, 19 h

Chapelle du Musée de l'Amérique francophone • 2, côte de la Fabrique, Québec
Réservez au 418 643-2158 • Prix : 12 \$ (abonnés des Musées de la civilisation et étudiants 10 \$)



LE DEVOIR L'inis



PHILIPP SCHULZE AGENCE FRANCE-PRESSE

Angela Orosz affirme qu'elle garde plusieurs séquelles de sa naissance à Auschwitz.

ÉDITORIAL

LE FRANÇAIS À MONTRÉAL

Agir!

Les mauvaises nouvelles au sujet de la situation du français à Montréal se multiplient. Comme celles portant sur les mesures de promotion et de protection qui ont été mises en œuvre depuis les années 1960. Le gouvernement, mais aussi tous ceux qui ont le français à cœur, doit se ressaisir.

Un jour, on apprend que 200 000 nouveaux Québécois, principalement à Montréal, ne parlent pas français. Un autre jour, une étude expose que, toujours à Montréal (plus précisément sur l'île), dans le secteur privé, la proportion de travailleurs qui exercent leur métier « généralement ou uniquement » en français a baissé, passant de 62,5% à 43,7% entre 1997 et 2010. Comme s'il souhaitait accentuer un mouvement délétère, Québec a amputé de moitié son aide à la francisation en entreprise, selon ce que nous révélait *Le Devoir* mardi. Et dans le processus de révision de la loi sur l'immigration au Québec (projet de loi 77), plusieurs craignent que la ministre de l'Immigration n'allège les exigences de français pour certains travailleurs très demandés. Ce serait évidemment une grave erreur. Pour extrapoler l'image de l'économiste Pierre Fortin (dans son texte publié en page idée ci-contre), on dirait parfois que le gouvernement se soucie davantage de « protéger les cerfs de Virginie sur l'île d'Anticosti » que de s'assurer que le Québec demeure une société francophone. À commencer par le premier ministre Philippe Couillard, qui laisse souvent entendre que la protection linguistique et culturelle est un combat d'arrière-garde.



ANTOINE ROBITAILLE

Depuis 2014, la seule mesure favorable au français que son gouvernement pourrait revendiquer est celle de l'affichage des marques de commerce. Et encore, dans ce domaine, rien n'est encore fait: le jugement confirmant le trou, sur ce plan, dans la loi 101, est tombé fin avril 2015; la ministre Héléne David a attendu le 17 juin suivant pour annoncer qu'elle n'interjetterait pas en appel mais qu'elle agirait, « dès l'automne 2015 », par voie réglementaire afin de contraindre les entreprises récalcitrantes de mettre un peu de français dans l'affichage de leur marque. Nous sommes en février 2016 et aucun règlement n'est publié. Mardi, le cabinet de la ministre David révélait au *Devoir* qu'à l'automne, des consultations (à huis clos) « avec le milieu » ont ralenti le processus. La publication du nouveau règlement serait toutefois « imminente », promet-on. Évidemment, une fois publié, il ne sera pas appliqué avant 45 jours, période au cours de laquelle le texte est obligatoirement soumis à une consultation. Autrement dit, rien ne sera décidé avant juin: la ministre aura mis plus d'un an à agir dans un dossier dont le degré de complexité n'était pas si élevé.

Les débats linguistiques sont beaucoup moins explosifs que dans les années 1960, 1970 ou 1980. Le gouvernement Couillard, encore plus que le gouvernement Charest avant lui, en a pris acte; en fait le moins possible. En mars 2015, lorsque la nouvelle selon laquelle on travaillait régulièrement en anglais dans les chantiers comme celui du Centre hospitalier de l'Université de Montréal, un ministre, Sam Hamad, s'est borné à faire un rappel: la langue de travail « doit être ici le français » et les contrevenants s'exposent à des pénalités.

L'époque actuelle nécessite pourtant beaucoup plus que de mous rappels. La différence québécoise, celle qui fonde la personnalité du Québec, découle en grande partie du français. Plusieurs membres de nos élites semblent tenir ce fait pour acquis; ou alors l'ont carrément oublié. Il faudrait un grand plan pour relancer la protection et le développement de la langue française du Québec. Le gouvernement, comme on peut s'en douter, refusera de s'y mettre. N'y verra pas une nécessité. La société civile devra peut-être cesser d'attendre après son État et agir pour favoriser le maintien et la croissance du français au Québec.

GRUPE ÉTAT ISLAMIQUE

Le contraire d'un repli

Constat d'une promesse électorale qui était destinée à le distinguer du militarisme projeté par Stephen Harper, le premier ministre Justin Trudeau a techniquement tenu parole, lundi, en annonçant le rapatriement des six CF-18 participant aux bombardements menés en Irak et en Syrie par la coalition internationale depuis la fin de 2014. Tout le monde aura cependant compris que cette annonce comportait une part de trompe-l'œil: la mission militaire, telle que remaniée par le gouvernement libéral, fait surtout en sorte que le concours du Canada à la guerre contre le groupe État islamique (EI) sera considérablement augmenté quant aux soldats déployés au sol, et que la mission n'en sera donc que plus risquée.

Il aurait été apprécié que M. Trudeau ne joue pas sur les mots comme le faisait avant lui M. Harper. Le nombre de soldats d'élite qui monteront au front triplera, à 210, en vertu de ce redéploiement militaire. Ces soldats opéreront sous le même mandat que celui établi sous l'ancien gouvernement conservateur: ils seront affectés à l'entraînement et au soutien des combattants kurdes dans le nord de l'Irak et participeront au ciblage des bombardements de la coalition. Aussi, dire qu'« il ne s'agit pas d'une mission de combat », comme l'a dit lundi M. Trudeau, ne relève pas de la plus grande transparence.

Ce qui n'exclut pas que l'approche libérale ait un certain mérite. Il est difficile de concevoir, dans l'ordre actuel des choses, que la lutte contre le groupe EI puisse faire l'économie de raids aériens, en même temps qu'il serait absurde et inhumain que ces bombardements se poursuivent indéfiniment.

M. Trudeau réussit (à peu près) à ménager la chèvre de ses alliances internationales et le chou d'une conception canadienne du monde fondée sur une démarche modératrice. Ce qui vaut tout de même mieux que de prétendre, comme l'a déjà fait Jason Kenney, ex-ministre conservateur de la Défense, que les raids aériens étaient au fond un instrument de l'aide humanitaire et de la responsabilité de protéger...

Le retrait de ces six CF-18 du ciel proche-oriental n'est pas, du reste, sans résonance symbolique. À défaut d'être plus influent, le Canada envoie le message que cette guerre ne se gagnera pas du haut des airs et le signal que les diplomates se traînent les pieds, pendant que sont détruites les vies de millions de personnes. Aussi, de la somme des décisions annoncées lundi, le geste le plus méritoire des libéraux aura sans doute été de réaffirmer leur conscience humanitaire en relevant de façon significative — à 1,1 milliard sur trois ans — les budgets d'aide aux réfugiés, victimes déracinées de conflits enchevêtrés qui risquent de déchirer encore longtemps la région.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES
Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN
Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE
Directeur des finances STÉPHANE ROGER
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
Adjointes NELLIE BRIÈRE, PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE MAUDE RIOUX SOUCY
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



LETTRES

La Syrie vue du Burkina Faso par un Québécois

L'organisation avec laquelle je travaille au Burkina Faso s'appelle Tin Tua. Une grosse ONG qui fait très bien son travail. On développe les compétences en matière de création et de développement de microentreprises. Depuis que je suis arrivé, j'ai appris que Tin Tua a des difficultés financières toutes récentes. L'organisme a sérieusement réduit son personnel et ses activités, provisoirement on espère. [...] Mais qu'est-ce qui se passe? Il se passe qu'un important bailleur de fonds, la Suède, coupe abruptement de moitié l'aide qu'il lui apporte. Fantaisie? Mauvaise gestion? Non: urgence réfugiés syriens! [...]

Une vingtaine de pays viennent tout juste ces jours-ci de promettre 13 milliards pour la même cause des réfugiés syriens. Avec raison eux aussi. Ces pays vont-ils imprimer ces 13 milliards? Non. Ils vont les prendre dans leur budget, réaffecter des sommes. Des sommes prévues pour l'aide au développement international, comme la Suède? En bonne partie, sans doute...

Sauf que Tin Tua travaille au Sahel sur un territoire qui est en partie zone orange (se limiter aux seuls déplacements essentiels, danger pour la sécurité), aux confins du

Burkina Faso et du Niger. L'action de Tin Tua a pour but de donner du bien-être aux femmes et de l'espoir aux jeunes en leur montrant à lire, à écrire, à compter, à vivre d'un métier: agriculture, élevage et autres, à rendre leur travail quotidien moins pénible et plus efficace, à monter une microentreprise... [...] Compromettre ces actions aujourd'hui, au lieu de les multiplier, c'est compromettre l'espoir, c'est offrir les jeunes au recrutement des al-Qaïda de toutes sortes qui rôdent, à deux pas.

Qu'est-ce qui est le plus urgent dans les budgets nationaux? Ceux qui meurent de faim ou bien ceux qui n'ont pas de rêves? Les deux, c'est sûr! On a parlé de ça, aujourd'hui, ici, avec les collègues. Pas trop longtemps: c'est difficile.

Jules Desrosiers
Fada N'Gourma, le 9 février 2016

Ce Séraphin roublard porté par un acteur exceptionnel

Forcément, le battage publicitaire m'a incité à regarder Les pays d'en haut; nouvelle mouture de ce qui, auparavant, se nommait *Les belles histoires des pays d'en haut* et que j'avais suivi avec passablement d'assiduité il y a si longtemps.

Aux premières émissions cet hiver,

j'avais le mauvais réflexe sans doute de comparer cette nouvelle production avec l'ancienne; ce qui pouvait être lassant. De surcroît, je me mettais à douter de la vraisemblance des caractères des personnages, de leur vocabulaire. Bref leur anachronisme indéniable me faisait tiquer, m'agaçait.

Mais depuis la semaine dernière et encore ce lundi 8 février, c'est particulièrement Séraphin qui est parvenu à me fasciner; pas d'autre mot.

En fait, l'auteur de la série, Gilles Desjardins, et le réalisateur Sylvain Archambault en sont venus à nous sculpter, ciselier un être tellement renversant qu'on en reste bouche bée. Il est malin, adroit, roublard, manipulateur, ce Séraphin qui en est rendu à faire presque pitié; à s'avérer être le bon, le juste dans un milieu pourri, paresseux, vicieux, condamnable. Où personne n'est fiable. Où tous sont retors. Où chacun a ses intentions cachées (pour dire en termes d'aujourd'hui).

Mais le personnage serait risible, voire ridicule, s'il n'était pas porté par un comédien exceptionnel que je découvre: Vincent Leclerc. Une interprétation qui nous livre un Séraphin surréel auquel, dorénavant, je suis, comme on dit, accroché...

Réjean Martin
Trois-Rivières, le 9 février 2015

LIBRE OPINION

Arabie saoudite: une autorisation illégale

DANIEL TURP

Professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, au nom des signataires de l'opération Droits blindés*

L'appui du gouvernement du Canada à la vente de véhicules blindés légers (VBL) par General Dynamics Land Systems Canada à l'Arabie saoudite en a fait sourcilier plusieurs au cours des derniers mois. Nous nous serions en effet attendus à ce que le nouveau gouvernement de Justin Trudeau, s'autoproclamant « le gouvernement du vrai changement », remette en question la décision prise par son prédécesseur de soutenir une telle vente. De toute évidence, l'idée que du matériel militaire fabriqué au Canada puisse contribuer à commettre des violations des droits fondamentaux des populations civiles en Arabie saoudite et dans les pays voisins est immorale. Nous sommes aussi d'avis que l'autorisation d'exporter des chars d'assaut en Arabie saoudite est illégale.

La preuve que l'Arabie saoudite viole les droits les plus fondamentaux de la personne humaine est accablante. Son historique en la matière de violation des droits est de notoriété publique. La liste est longue. On parle de torture et traitements cruels, inhumains et dégradants, et notamment dans l'imposition de la peine de mort; du mépris total de l'égalité hommes-femmes; d'exécutions et de détentions arbitraires; d'atteinte à la liberté de religion

et à la liberté d'expression; du déni des droits des défenseurs des droits fondamentaux, de la liberté de presse, du droit à un procès juste et équitable.

Depuis le début de l'année 2016, 58 exécutions sommaires ont eu lieu et neuf personnes ont été emprisonnées pour avoir défendu les droits fondamentaux. Condamné à 10 ans de prison et à 1000 coups de fouet, le blogueur Raif Badawi, de même que son avocat Waleed Abulkhair, est incarcéré en violation de ses droits. Un rapport de l'ONU confirme que l'Arabie saoudite bombarde des écoles au Yémen et un rapport d'Amnistie internationale rappelle les violations constantes du gouvernement saoudien à l'égard des droits de sa propre population. [...]

Si le gouvernement du Canada refuse de faire preuve de cohérence entre les idéaux de respect des droits fondamentaux et ses décisions en matière d'exportation de matériel militaire, il est néanmoins tenu de se conformer au droit. Dans un État de droit, le gouvernement doit respecter le principe constitutionnel de la primauté du droit et veiller au respect de ses lois et de la législation dans son ensemble.

Existe-t-il alors des normes interdisant l'exportation de matériel militaire à un pays violant de façon systématique les droits fondamentaux de ses citoyens et de ceux des pays voisins? Adoptées par le cabinet en 1986, des lignes directrices

annoncent que « le Canada contrôle étroitement l'exportation de produits militaires vers les pays [...] dont les gouvernements commettent constamment de graves violations des droits de la personne contre leurs citoyens, à moins que l'on ne puisse prouver que les produits ne risquent pas d'être utilisés contre la population civile ».

L'Arabie saoudite a commis et continue de commettre de telles graves violations, et il existe un risque réel que les véhicules blindés légers fabriqués par General Dynamics servent à commettre des exactions contre la population civile d'Arabie saoudite et de ses États voisins. De plus, la décision d'autoriser la vente d'armes canadiennes à l'Arabie saoudite pourrait contrevenir à certains engagements internationaux du Canada en matière de droits fondamentaux et de contrôle des exportations d'armes conventionnelles et de biens et technologies à double usage.

Soucieux des enjeux juridiques soulevés par l'exportation des véhicules blindés en Arabie saoudite, nous avons décidé de lancer l'opération « Droits blindés ». En clair, nous comptons contester, par tous les moyens juridiques à notre disposition, la légalité de l'exportation de ce matériel militaire.

* On trouvera la liste complète des signataires de ce texte sur le site Internet et l'application tablette du Devoir.

IDÉES

Il faut à tout prix maintenir la loi 101

L'engagement du gouvernement en faveur du français doit être aussi clair et ferme que son engagement à protéger les cerfs sur Anticosti

PIERRE FORTIN

Département des sciences économiques, ESG-UQAM

L'auteur témoignera ce mercredi devant la Commission des relations avec les citoyens de l'Assemblée nationale à Québec.

Sur la question du français, j'ai trois choses à dire. Premièrement, j'adhère pleinement à l'affirmation voulant que le Québec doit être aussi français que l'Ontario est anglais. Il doit s'agir d'un engagement non partisan de toute l'Assemblée nationale. Il doit appartenir à tous les partis politiques, sans exception, et pas seulement aux partis souverainistes. L'engagement du gouvernement actuel en faveur du français doit être aussi clair et ferme que son engagement à protéger les cerfs de Virginie sur l'île d'Anticosti.

Deuxièmement, le défaut du système actuel est dans sa négligence ou son incapacité à encadrer les immigrants qui ne connaissent pas le français pour qu'ils puissent apprendre la langue une fois arrivés au pays. J'adhère sans détour à la demande des milieux d'affaires

qu'on fasse preuve de flexibilité pour accueillir les immigrants dont les compétences sont recherchées, même si, dans bien des cas, ils ne parlent pas français. Mais il doit y avoir une contrepartie: la francisation en entreprise.

Il faut appuyer fermement la demande commune à M. Dorval, M^{me} Bertrand, M. Leblanc et M. Tétrault qu'on offre à ces immigrants qui ne connaissent pas notre langue toutes les ressources nécessaires en entreprise pour qu'ils se francisent comme il faut. Nos dirigeants d'associations d'entreprises ont parfaitement raison d'exiger que le gouvernement investisse bien davantage dans une stratégie d'accompagnement efficace pour la francisation en entreprise. Il doit démontrer sa conviction que l'avenir du français au Québec est aussi important pour lui que l'avenir de notre industrie de l'aéronautique.

Troisièmement, il faut éviter de juger de l'équilibre linguistique au Québec et de son avenir en se basant uniquement sur les dernières statistiques favorables ou défavorables au français. Le maintien et le développement d'une société «massivement française» au Québec sont une entreprise à long terme. L'objet de cette entreprise, ce sont bien plus les enfants des immigrants que les parents eux-mêmes, et son fer de lance, c'est la loi 101.

Quand j'étais administrateur de l'entreprise Camoplast, en Estrie, nous avons dépêché l'un de nos directeurs d'usine à Poznan, en Pologne, où il a déniché les usineurs de pièces dont nous avions besoin. Ces hommes de métier compétents qui ne connaissaient pas un mot d'anglais ou de français; nous les avons immédiatement mis au travail. Ils ont évidemment dû apprendre le français pour se débrouiller à l'usine comme à l'épicerie.

Mais ce qui importe le plus dans cette histoire, c'est que la loi 101 a pris leurs enfants en charge. Ces «flos» sont aujourd'hui des Franco-Québécois à part entière. Même chose pour les quelque 80 étudiants d'origine immigrante sur les 120 qui étaient inscrits chaque session à mon cours Macroéconomie 1022 à l'UQAM. Même chose pour les enfants de ces immigrants investisseurs millionnaires dont on se plaint qu'ils sont trop souvent absents du Québec. (A-t-on jamais menacé Paul Desmarais de le priver de sa citoyenneté parce qu'il passait trop de temps en Europe?)

Il faut donc à tout prix maintenir la loi 101 et s'appuyer sur une vision longue de la francisation, pas sur la dernière statistique en ligne. C'est à cette condition que nous allons pouvoir démontrer que les pessimistes qui prédisent la disparition du peuple franco-québécois d'ici 100 ans se seront trompés.

Fais-moi mal, Johnny

FRANCINE PELLETIER



Les femmes aiment se faire battre. C'est la conclusion qui semble s'imposer après la première semaine du procès Ghomeshi, l'ex-animateur radio accusé d'agressions sexuelles. Elles aiment «l'amour qui fait boum!», comme le dit la célèbre chanson de Boris Vian — ou la non moins célèbre *Baby, hit me one more time* de Britney Spears, des paroles que l'accusé et une de ses victimes, Lucy DeCoutere, ont d'ailleurs chanté ensemble peu de temps après l'incident qu'elle lui reproche.

C'est vous dire comment, à ce stade-ci, tout est sens dessus dessous. Autant les divulgations concernant l'animateur vedette, à l'automne 2014, ont marqué un tournant pour ce qui est du sérieux accordé à l'agression sexuelle, autant ce procès risque de faire reculer la cause de façon spectaculaire. À force de montrer que les trois plaignantes étaient d'accord pour participer aux ébats préconisés par Ghomeshi — n'ont-elles pas toutes cherché à le revoir après les incidents malheureux? —, on est en train de les pendre à la corde du supposé masochisme féminin, les immoler à l'autel des têtes de linottes, de la même façon dont on a longtemps discrédité les victimes de viol pour cause de supposée luxure.

Le vieux mythe voulant que les femmes soient (au fin fond d'elles-mêmes) des «bêtes sexuelles» a longtemps saboté les victimes d'agressions sexuelles. Tout procès devenait vite le leur et elles perdaient souvent leur cause par conséquent. Même si la loi interdit aujourd'hui d'utiliser la vie sexuelle des plaignantes contre elles, porter plainte demeure, on le comprend, un pensez-y-bien.

Avec le procès Ghomeshi, c'est un autre mythe, plus dangereux encore, qui prend forme. Celui de la femme «carpette» qui en redemande quand un mâle alpha lui marche dessus, doublée (une fois ce comportement publicisé) de la méchante Gorgone, comploteuse et revancharde à souhait. Il faut voir certains criminalistes secouer la tête, déclarant les plaignantes troublées et mal intentionnées (deux d'entre elles auraient échangé jusqu'à 5000 courriels), déplorant leur manque de «crédibilité» et annonçant le cas de la poursuite sur le «bord de l'effondrement» pour comprendre combien ce procès est dangereux pour les femmes.

Comme l'écrivait une professeure de droit cette semaine, si la vie sexuelle des plaignantes n'est plus admissible comme preuve de complicité, pourqu'on le comportement de ces femmes prêtes à oublier qu'elles se sont fait brutaliser pour mieux amadouer M. Cool, il n'enlève rien au fait qu'un crime semble bel et bien avoir été commis.

C'est assez troublant, c'est vrai, de constater combien l'estime de soi, pour trop de femmes encore aujourd'hui, passe par l'attention, même malveillante, d'un homme de pouvoir, plutôt que par le respect de leur propre intégrité physique. Mais il ne faudrait pas que ce manque de prise de conscience nous fasse oublier l'essentiel.

L'essentiel, c'est que Ghomeshi a un long parcours d'agressions contre les femmes qu'il fréquentait. Jetées contre un mur, assaillies de coups de poing violents à la tête, étouffées au point de ne plus respirer, ce schéma de violence — où la sexualité brille par son absence, soi dit en passant — s'est répété auprès d'au moins 23 femmes au cours des 13 dernières années, dont seulement 4 ont daigné porter plainte. Comme vient de le démontrer le journaliste Jesse Brown, le premier à découvrir le pot aux roses en 2014, Ghomeshi ne se prêtait pas innocemment à ces petits huis clos. Avant de se retrouver seul avec ses victimes, il établissait une correspondance avec elles pour les mettre au parfum de son style «*expérimental*», ajoutant parfois, dit une femme, «*qu'elle devait apprendre à tout accepter*». Avec de telles traces écrites, et les photos nues qu'il demandait parfois de ses soupitrantes, s'assurant également de poursuivre la correspondance après les ébats malheureux, l'animateur vedette se protégeait en cas de poursuites. «*J'ai des textos*», écrit-il rageusement à une jeune femme s'étant plainte d'avoir été manipulée et violentée par lui. «*Tu le VOULAIS.*»

Loin de s'adonner à une «*version édulcorée de Cinquante nuances de Grey*», comme il le clamait initialement sur sa page Facebook, Ghomeshi savait qu'il pourrait être accusé de voies de fait et d'agressions sexuelles et, en parfait manipulateur, a savamment brouillé les empreintes du crime. C'est ÇA (si je peux à mon tour m'exprimer en majuscules), et non la soi-disant complicité des plaignantes, qui doit ressortir maintenant de ce procès.

fpelletier@ledevoir.com
Suivez-moi sur Twitter: @fpelletier1



JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

Le ministre de la Santé, Gaétan Barrette, a annoncé une nouvelle réforme, soit l'établissement du financement à l'activité ou, mieux, du financement axé sur les patients comme mode de base pour financer les établissements de santé et de services sociaux.

Haro sur Barrette

Pourquoi changer le mode de financement des hôpitaux? Parce qu'il est insensé!

MICHEL GERVAIS

Ex-président de l'AQESSS

On peut sans doute reprocher bien des choses au ministre Gaétan Barrette. J'ai à son égard mon propre lot de griefs que je passe aujourd'hui sous silence pour me concentrer sur sa dernière annonce: l'établissement du financement à l'activité ou, mieux, du financement axé sur les patients comme mode de base pour financer les établissements de santé et de services sociaux. Cette réforme qu'il veut instaurer est non seulement pertinente, mais absolument nécessaire.

Comme tout changement important, elle soulève des questions, des inquiétudes, des réserves, des critiques, des oppositions qui pourraient, en s'accumulant, constituer un puissant frein. Comme il arrive trop souvent au Québec, on pourrait en venir à exiger un «moratoire», un autre! C'est notre façon à nous d'empêcher le progrès.

Ce serait une erreur. Il y a des années que, sur la base d'études sérieuses et d'expériences réussies initialement en Suède (1992) jusqu'en Australie (2012) en passant par une quinzaine d'autres pays européens

dont le Royaume-Uni et la France, la défunte Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux (AQESSS) prônait le financement axé sur les patients.

Pourquoi changer le mode actuel de financement? Parce qu'il est insensé, qu'il conduit à une augmentation incontrôlable des coûts des services de santé, qu'il ne comporte aucun incitatif financier à l'efficacité, à l'accessibilité, voire à la qualité. C'est une question de simple bon sens. Aucune entreprise, quelle qu'elle soit, ne peut améliorer sa performance individuelle ou relative si elle ne connaît pas ses «prix de revient». Or, on en est là présentement dans notre système de santé. On ne sait tout simplement pas combien coûtent nos services de santé, d'autant qu'on n'a jamais inclus la rémunération médicale dans l'équation.

J'ai été directeur général d'un centre hospitalier pendant près de dix ans. J'aurais bien aimé savoir combien coûtait un épisode de soins dans mon établissement sur la base d'un mode de calcul reconnu et surtout pouvoir comparer nos résultats à ceux d'autres hôpitaux du même type, ici ou ailleurs, non seulement sur le plan des coûts, mais aussi sur ceux de la

qualité et de l'efficacité. Même dans le contexte d'un hôpital psychiatrique comme celui que je dirigeais, il y a des mesures objectives (temps d'attente pour une évaluation, durées de séjour, taux de réhospitalisation durant la première année, etc.). Et il n'aurait pas été normal, par exemple, qu'en moyenne, toutes choses étant égales par ailleurs, il en eût coûté deux fois plus cher à l'Institut Douglas qu'à l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal pour le traitement d'un patient en crise psychotique. A fortiori, est-il possible d'avoir des mesures objectives et utiles dans le domaine de la santé physique, par exemple pour les activités chirurgicales. Comment expliquer que, pour un même type d'intervention, il en coûte 1,5 fois plus cher dans un établissement que dans un autre? Comment justifier un taux de rappel de chirurgie ou un taux de mortalité nettement plus élevé pour des interventions du même type? Mis au fait de pareils écarts, un directeur général responsable ne pourrait manquer d'analyser les causes de pareille situation et tenter d'améliorer la performance de son établissement.

À l'AQESSS, nous avons com-

mencé, sur la base de nos «rapports performance», à fournir aux établissements et aux régions des comparaisons sur leur efficacité relative et nous commençons à obtenir des résultats probants en matière de changement des pratiques. Mais le ministre n'appréciait pas la présence d'un tel empêcheur de tourner en rond... Heureusement, il semble qu'il maintiendra les «rapports performance». Le virage que le ministre propose aujourd'hui pour le financement va dans le même sens. Et Gaétan Barrette ne sort pas ce lapin de son chapeau tel un magicien. J'ai sous les yeux des centaines de pages de documents dont il dispose; entre autres, le rapport *Pour que l'argent suive le patient* (rapport du Groupe d'experts pour un financement axé sur les patients, février 2014) et ses annexes. Tout y est, sur les objectifs, sur la nécessité de s'appuyer sur des données et des systèmes informatiques fiables, sur les étapes à franchir, sur un éventuel échecancier, sur les conditions gagnantes pour réussir pareil changement et sur les écueils à éviter qui constituent aujourd'hui, dans la tête des timorés, autant d'obstacles à son adoption. Tout sera dans la manière, mais ce changement s'impose.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Véronique Chagnon et Louis Gagné (adjoints à la direction de l'information), Antoine Robitaille et Guy Taillier (éditorialistes, responsables de la page Idées), Michel Garneau (caricaturiste), Jacques Nadeau (photographe), Michaël Monnier et Olivier Zuida (recherchistes photos); information générale: Isabelle Paré (chef de division), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Jessica Nadeau, Philippe Orfall et Karl Rettino-Panzelli (reporters); information politique: Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bégin-Girino et Robert Dutrisac (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter), Julie Carpentier (pupitre); information culturelle: Catherine Lalonde (responsable du cahier Livres), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), François Lévesque et Caroline Montpetit (reporters), Benoît Munger et Philippe Papineau (pupitre); information économique: Gérard Bérubé (chef de division), François Desjardins et Eric Desrosiers (reporters), Gérard Dallaire (pupitre); information internationale: Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives), Sophie Chartier et Jean-Frédéric Légaré-Tremblay (pupitre); section art de vivre: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); Loïc Hamon (cahiers spéciaux); équipe internet: Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier et Geneviève Tremblay (pupitre), Martin Blais, Annabelle Cailion, Justine Daneau, Florence Sara G. Ferraris et Coralie Mensa (assistants); correction: Andréanne Bédard, Isabelle Dowd, Christine Dumazet et Michèle Malenfant; soutien à la rédaction: Amélie Gaudreau (secrétaire), Laura Pelletier et Arnaud Stopa (commis). DOCUMENTATION Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa), Dave Noël (Québec). PUBLICITÉ Mélanie Simard (cadrointe par intérim), Laurence Hémond (secrétaire). PRODUCTION Bruno Dubois, China Marsot-Wood, Yannick Morin et Nathalie Zemaitis. INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur web), Imane Boudhar (analyste programmeur), Hansel Matthews (technicien informatique). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Geneviève O'Meara (coordonnatrice des communications et de la promotion), Catherine Gentilcore (coordonnatrice du service à la clientèle), Manon Blanchette, Nathalie Filion et Kevin McKissock. ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Florentina Draghici et Xavier Pigeon (par intérim).

ACTUALITÉS



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le pétrole déversé dans la rivière Chaudière était bien visible à la surface de l'eau dans les jours qui ont suivi l'accident ferroviaire de juillet 2013, à Lac-Mégantic.

PÉTROLE

SUIITE DE LA PAGE 1

tance dans une rivière comme la Chaudière.

En fait, les scientifiques qui ont mené les analyses ont constaté une hausse « sans précédent » des taux d'anomalies externes de type « DELT » chez les poissons, ce qui inclut les déformations, l'érosion des nageoires, les lésions et les tumeurs.

Des données recueillies en 1994 démontrent que pour l'ensemble de la rivière, le pourcentage de poissons atteints était alors « nul ou faible ». « Mais il a atteint des valeurs aussi élevées que 35 % et 47 % en 2014 », soit un an après le déversement. À titre de comparaison, un milieu aquatique où plus de 5 % des poissons sont affectés par des anomalies de type DELT « est considéré comme contaminé par des substances toxiques », rappelle le rapport portant sur le suivi des communautés de poissons.

Sans précédent

« En plus d'être beaucoup plus élevés qu'en 1994, les taux d'anomalies dans la rivière Chaudière en 2014 dépassent très largement ce qui est généralement observé dans les autres cours d'eau du Québec », insiste le rapport synthèse du comité d'experts. De tous les cours d'eau échantillonnés au Québec pour y vérifier l'état de la communauté de poissons, aucun n'a présenté des taux d'anomalies aussi élevés, à autant de stations d'échantillonnage.

« En plus d'être beaucoup plus élevés qu'en 1994, les taux d'anomalies dans la rivière Chaudière en 2014 dépassent très largement ce qui est généralement observé dans les autres cours d'eau du Québec »

Extrait du rapport synthèse du comité d'experts

Dans l'ensemble de la rivière Chaudière, « presque toutes les espèces » ont été affectées par des anomalies (15 sur les 20 capturées), l'érosion des nageoires étant la plus répandue. « Les déformations des nageoires sont également très fréquentes », bien qu'elles touchent un pourcentage moins élevé de poissons. Les chercheurs n'ont toutefois pas trouvé de poisson présentant des tumeurs, « car elles demandent du temps pour se développer ».

La biologiste Isabelle Picard, spécialisée en faune aquatique, juge que les résultats des analyses sont très inquiétants. « Ces taux sont effectivement sans précédent. Je n'ai jamais dépassé des taux d'anomalies de 5 % dans mes suivis dans des lacs en Estrie. » Elle souligne aussi qu'habituellement, les déformations de type DELT sont pour ainsi dire inexistantes chez les petits poissons. Or, dans ce cas-ci, « 61 % des menés becs-de-lièvre, une espèce en péril, présentaient de telles anomalies ».

Outre ces constats, les chercheurs ont démontré que l'abondance et la biomasse de la communauté piscicole de la rivière ont chuté respectivement de 66 % et 48 % par rapport aux données historiques.

Sédiments contaminés

La portion de la « haute Chaudière », qui débute à l'embouchure du lac Mégantic, a évidemment été plus affectée. Cette portion de 80 kilomètres est celle où les sédiments ont été les plus contaminés à la suite du déversement de 2013.

En fait, si le rapport du comité d'experts constate un recul de la contamination des sédiments entre 2013 et 2014, on estime qu'« il reste toutefois des endroits, dans les 15 premiers kilomètres de la rivière, où les teneurs excèdent les critères ». Les scientifiques ont aussi noté que « les sédiments du lac Mégantic, devant le parc des Vétérans et près de la marina, sont contaminés par les hydrocarbures pétroliers et les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) ».

Or, une étude publiée elle aussi le 27 novembre dernier met en évidence « un risque écotoxicologique » lié à cette présence de pétrole et de HAP, des composés reconnus pour leur forte toxicité. Lors d'essais menés en laboratoire, les sédiments les plus contaminés de la Chaudière ont en effet « causé une augmentation de l'incidence des déformations de la colonne vertébrale des larves de truites brunes ».

Le rapport souligne donc qu'il serait « souhaitable » de décontaminer les zones les plus polluées. De telles opérations, très coûteuses, ont certes été menées, mais sur une très petite portion de la rivière, souligne Daniel Green, qui étudie depuis plusieurs années la question des substances toxiques dans l'environnement.

« En fait, résume-t-il, la tragédie de Lac-Mégantic nous offre des leçons dont il faudrait tenir compte. Ce type de conséquences humaines et environnementales, c'est le prix que la population devra accepter de payer si on continue de s'entêter dans l'aventure pétrolière. »

À Lac-Mégantic, 100 000 litres de pétrole se sont déversés dans la rivière Chaudière. Cela équivaut à la quantité qui circule dans le pipeline 9B d'Enbridge toutes les quatre minutes. Mais dans le cas du pipeline Énergie Est, de TransCanada, on prévoit un débit de 100 000 litres de pétrole des sables bitumineux chaque minute. Ce pipeline doit traverser plus de 800 cours d'eau au Québec.

Le Devoir

MARTEL

SUIITE DE LA PAGE 1

Et c'est cette ouverture, selon l'auteur, qui manquait à Stephen Harper. « Harper, comme George Bush, n'avait jamais voyagé en Europe avant de devenir premier ministre ! Il a très peu lu. Et on le voit dans ses politiques, très négatives : il n'a rien fait sinon couper. Toutes ses politiques étaient motivées par un esprit négatif de retranchement. Je vois là quelqu'un qui a si peur du monde qu'il cherche à le simplifier par des facilités, des simplissimes idéologiques. Mais la politique n'est pas seulement une question de sous, c'est aussi une question de vision, de ce que nous voulons être. Ça se reflète chez notre dirigeant, dans sa façon de s'exprimer, sa vision des choses. »

De nécessaires idéalistes

Quels livres, donc, proposer à Justin Trudeau? Yann Martel, qui n'a pourtant jamais eu la langue dans sa poche, refuse de répondre. Tout comme il ne prendra pas parti, même s'il s'est impliqué auprès du NPD en 2013. C'est qu'il est tanné, fatigué, précise-t-il, du côté légé-

Qu'est-il arrivé aux livres de Harper?

Mais qu'est-il arrivé aux bouquins envoyés par Yann Martel toutes les deux semaines pendant quatre ans au premier ministre Stephen Harper? Mystère et boule de gomme. Le cabinet du premier ministre semble avoir perdu la trace des 100 livres envoyés par l'auteur de 2007 à 2011, à raison d'un par deux semaines, au premier ministre du Canada. La Loi sur les conflits d'intérêts interdit à tout titulaire de charge publique d'accepter « un cadeau [...] qui pourrait donner à penser qu'il a été donné pour [l']influencer

rement négatif de l'exercice auquel il s'est livré avec Harper, de suggérer des livres unilatéralement, en présupant qu'ils ne seront jamais lus. De plus, pour l'auteur, « Justin Trudeau, par sa vie privilégiée, sa personnalité, son enfance, a une plus grande ouverture d'esprit que n'a jamais eue Stephen Harper. Comme s'il avait lu des livres. Donc je n'ai pas à lui donner des conseils. » Sans l'expliquer, Martel n'imagine pas Trudeau

dans l'exercice de ses fonctions officielles ». Si le premier ministre accepte un cadeau d'une valeur de 200 \$, il lui incombe de le déclarer, et tout cadeau d'une valeur de 1000 \$ ou plus est automatiquement « confisqué au profit de Sa Majesté ». Mais comme les dons de Yann Martel valaient bien moins que cela, ils sont passés sous le radar de la loi. Les livres, s'ils existent toujours, se trouveraient aujourd'hui auprès de Stephen Harper, selon le bureau de Justin Trudeau.

Philippe Orfali

comme un grand lecteur, même si le premier ministre compte dans son bagage un bac en littérature fait à McGill.

« On doit élire des rêveurs, poursuit Martel. Pas des comptables — c'est méchant de dire ça comme ça, je veux dire plutôt des bean counters —, mais des visionnaires, des espèces de prophètes. » Pour lui, le politicien idéal serait Barack Obama, mais dans un autre contexte politique, soit un technocrate dou-

blé d'un utopiste. Mais l'homme qui a aussi signé *Béatrice et Virgile*, et, bien sûr, *Mais que lit Stephen Harper?* (tous deux chez XYZ) nomme aussi, parmi les visionnaires, ici, Lester Bowles Pearson, avec « ce truc aussi banal que la création d'un drapeau national. Même quelqu'un comme Mackenzie King a commencé à construire le filet social, pour aider des millions de Canadiens qui étaient pauvres. Chez moi, en Saskatchewan, l'assurance chômage pensée par la Co-operative Commonwealth Federation (CCF) et Tommy Douglas est un travail de rêveurs. Les gouvernements sont comme des familles, un peu, et on veut avoir des parents qui nous font lire des livres, qui nous parlent de voyages et de dinosaures... Oui, tous les petits trucs quotidiens doivent être gérés : on veut que les maires fassent déneiger les rues, par exemple. »

Mais c'est pour lui loin d'être suffisant, car « il y a ce truc de plus longue haleine dont on a besoin comme société, cette idée qu'au-delà de nos petites individualités, on est une grande chose. Il faut un rêveur qui, tout lentement, revient à une certaine réalité. »

Le Devoir

PRIMAIRES

SUIITE DE LA PAGE 1

les caucus de l'Iowa, traînait en cinquième place. « Si Rubio arrive loin dans le peloton, ce n'est pas une bonne nouvelle. Et c'est ce dont on parlera demain [mercredi] », a prédit M. David.

Les défis à venir

Du côté démocrate, Bernie Sanders a séduit, comme prévu, les électeurs majoritairement Blancs et souvent gauchistes du New Hampshire.

Il a estimé mardi soir que sa très nette victoire montrait que les gens voulaient « un vrai changement ». « Ce que les gens ont dit ici, c'est que, compte tenu des énormes crises auxquelles notre pays est confronté, c'est juste trop tard pour avoir la même élite politique, la même élite économique. Les gens veulent un vrai changement », a-t-il déclaré après sa victoire sur Hillary Clinton.

Le vrai défi, pour le sénateur du Vermont, aura lieu loin des tempêtes de neige de la Nouvelle-Angleterre. « En Caroline du Sud, il n'y a pas de doute, Hillary Clinton va l'emporter haut la main en raison d'une très forte participation de l'électorat afro-américain », a analysé M. David, en faisant référence à l'État qui accueillera la prochaine primaire démocrate, le 20 février. « Si Clinton devait perdre la Caroline du Sud, ce serait le plus important game changer de toutes les primaires. Comme dans sa campagne contre Obama. »

La directrice scientifique à la Chaire Raoul-Dandurand, Elisabeth Vallet, verrait dans cette défaite une preuve du poids politique de « la frange en colère des Américains ». Et puis, une autre question commencerait réellement à titiller. « Il y a quelque chose qui commence à me déranger : le fait qu'un septuagénaire blanc, qui est à Washington depuis 26 ans, puisse dépasser celle qui pourrait devenir la première femme présidente. Est-ce le plafond de verre, ou est-ce l'establishment? Est-ce que les Américains sont vraiment prêts à aller vers une femme? a-t-elle demandé. Il faudra sérieusement se poser la question d'ici trois ou quatre primaires. »

L'entonnoir du New Hampshire

Les primaires du New Hampshire n'ont pas tant de valeur en matière de « poids » dans le processus laborieux des courses à l'investiture des partis républicain et démocrate. Mais ils ont une valeur de symbole, car les électeurs du New Hampshire ont la ré-

putation d'éliminer les candidats jugés trop faibles pour accéder à la Maison-Blanche. Cet État, c'est un peu celui de l'entonnoir, du goulot d'étranglement qui élimine les candidats en difficulté comme Carly Fiorina, Ben Carson ou Chris Christie.

« Il s'agit d'un momentum, a illustré Charles-Philippe David en parlant de la course à l'investiture. Le candidat qui parvient à s'imposer, l'image du gagnant lui colle à la peau. » Cette fois, cependant, la course est serrée. En Iowa la semaine dernière, Hillary Clinton a battu son concurrent Bernie Sanders par une minuscule marge de 0,3%. Dans le camp républicain, Ted Cruz est parvenu à se faufiler devant Donald Trump en l'emportant par un peu plus de 3%.

À ce stade, donc, rien n'est gagné pour les candidats. Les regards se tournent vers le Nevada et la Caroline du Sud, où auront lieu un caucus républicain et une primaire démocrate dans dix jours. « Le Sud est beaucoup plus peuplé, les États plus importants, ils sont des pivots, ils sont déterminants dans la course électorale », a expliqué M. David.

Des marathons

Les courses à l'investiture sont comme des marathons, se plaît à dire le chercheur. Au fil d'arrivée, cependant, le repos et la gloire sont de courte durée. « Le vrai jeu, c'est l'élection présidentielle, a rappelé M. David. Il faut séduire le gros centre électoral », a-t-il dit à propos de ces électeurs qui ne sont ni à droite ni à gauche.

Dans la période suivant la course à l'investiture, l'opération « recensement » peut être déterminante. En ce sens, l'ascension du droitiste Donald Trump à la tête du Parti républicain pourrait servir le Parti démocrate, prévient M. David. Le scénario selon lequel le magnat de l'immobilier prendrait la tête du parti de l'éléphant est plausible, selon le chercheur. Mais la politique est pleine de surprises, rappelle sa collègue Elisabeth Vallet.

« Les frères Koch nous avaient prévenus : "Si Trump gagne le New Hampshire, on va mettre tout notre argent pour le contrer." », a-t-elle rappelé. L'argent n'est pas garant d'une victoire à l'investiture d'un parti, comme l'ont prouvé Mitt Romney et, jusqu'ici, Jeb Bush. Mais il reste que l'implication des frères multimilliardaires du Kansas peut venir modifier les rapports de force ou, à tout le moins, insuffler un peu d'énergie à certains de ces candidats-marathoniens.

Avec l'Agence France-Presse
Le Devoir

DAVID GOLDMAN ASSOCIATED PRESS

Le milliardaire de l'immobilier, Donald Trump

Précision

Dans l'édition du 9 février, en l'article « Québec ampute son aide de moitié » signé par Robert Dutrisac, nous avons écrit : « En vertu du projet 77, la ministre Kathleen Weil souhaite alléger les exigences de français pour certains travailleurs très demandés, quitte à les franciser sur les lieux de travail. » Il aurait plutôt fallu lire : « Dans la foulée du projet de loi 77, certains craignent que la ministre Kathleen Weil allège les exigences de français pour certains travailleurs très demandés, quitte à les franciser sur les lieux de travail. »

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Par courriel agenda@ledevoir.com